



Assemblée générale

Cinquante et unième session

62^e séance plénière

Jeudi 21 novembre 1996, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Razali (Malaisie)

*En l'absence du Président, M. Baumanis (Lettonie),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 21 de l'ordre du jour

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général (A/51/172)

b) Assistance économique spéciale à certains pays ou régions

Rapports du Secrétaire général (A/51/213, A/51/303, A/51/315, A/51/326, A/51/353, A/51/356, A/51/464, A/51/528, A/51/560)

Projets de résolution (A/51/L.22 et A/51/L.24)

d) Assistance au peuple palestinien

Rapport du Secrétaire général (A/51/171)

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Bulgarie, qui va présenter le projet de résolution A/51/L.22.

M. Raichev (Bulgarie) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis, d'emblée d'exprimer, au nom de ma délégation, notre reconnaissance pour l'occasion qui nous est donnée de prendre la parole devant l'Assemblée générale sur un point aussi important de l'ordre du jour. Je concentrerai ma déclaration sur la question de l'assistance économique aux États qui subissent le contrecoup de l'application des résolutions du Conseil de sécurité imposant des sanctions contre la République fédérative de Yougoslavie.

La question des problèmes économiques particuliers que connaissent des États tiers suite aux sanctions adoptées par le Conseil de sécurité a fait l'objet de longs débats ces dernières années à l'ONU. Son examen à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et dans d'autres organes pertinents des Nations Unies montre qu'il est nécessaire que l'ONU intensifie ses efforts pour résoudre plus efficacement les problèmes économiques que connaissent des États tiers qui subissent le contrecoup des sanctions imposées par le Conseil de sécurité, et cet examen a débouché sur l'adoption d'un nombre important de résolutions et de décisions.

À cet égard, je voudrais mentionner en particulier l'adoption par l'Assemblée générale des résolutions 48/210 du 21 décembre 1993, 49/21 A du 2 décembre 1994 et 50/58 E du 12 décembre 1995, demandant aux États Mem-

bres ainsi qu'aux organismes et organes pertinents du système des Nations Unies de fournir de toute urgence une assistance aux États qui subissent le contrecoup de l'application stricte des sanctions imposées contre la République fédérative de Yougoslavie.

Par ces résolutions, l'Assemblée a reconnu la gravité des problèmes économiques des États tiers touchés ainsi que la nécessité de mobiliser les efforts de la communauté internationale, conformément à la Charte, pour faire face aux difficultés que connaissent ces États. Les mesures prises dans ce contexte sont décrites dans le rapport du Secrétaire général (A/51/356) présenté au titre de ce point de l'ordre du jour à la présente session. Je souhaite exprimer notre reconnaissance à ceux qui ont élaboré ce rapport qui, à notre avis, contient des conclusions et des recommandations utiles.

Je saisis également cette occasion pour féliciter les institutions financières internationales, d'autres organisations internationales et les États Membres qui ont répondu à l'appel du Secrétaire général en tenant compte, dans leurs programmes d'appui, des problèmes économiques particuliers que connaissent les pays touchés. Nous notons également avec satisfaction l'attention soutenue accordée par les organisations intergouvernementales et régionales, en particulier l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Union européenne, de même que l'appui apporté par le biais de l'Initiative d'Europe centrale.

La conclusion heureuse de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine et les annexes y afférentes paraphés le 21 novembre 1995 à Dayton (Ohio), et signés le 14 décembre 1995 à Paris, a mis fin au long conflit destructeur dans l'ex-Yougoslavie et a ouvert la possibilité d'entamer le processus de consolidation de la paix après le conflit, de stabilisation durable et de relèvement de toute la région. La suspension et, par la suite, l'arrêt des sanctions du Conseil de sécurité constituaient un élément important dans ce processus. Nous nous félicitons de cette évolution.

Par ailleurs, il faut reconnaître que si le régime des sanctions a été levé après la conclusion de l'Accord de paix, les conséquences à long terme des sanctions pour les économies des États tiers touchés se font toujours sentir. Je ne décrirai pas dans les détails les incidences négatives de ces sanctions que les économies nationales de ces États continuent de subir, puisque des données détaillées en la matière ont déjà été présentées à maintes occasions. Une analyse approfondie de la situation en ce qui concerne la Bulgarie est également contenue dans notre communication nationale sur l'application de la résolution 50/58 E de l'Assemblée

générale, adressée au Secrétaire général et distribuée comme document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité (A/51/330-S/1996/721). Des documents analogues ont également été présentés par d'autres pays touchés. Les problèmes économiques que continuent de connaître les États tiers touchés et la nécessité d'un appui soutenu de la communauté internationale sont également évoqués dans le rapport du Secrétaire général (A/51/356).

Cela dit, je saisis cette occasion pour présenter le projet de résolution A/51/L.22 intitulé «Assistance économique aux États qui subissent le contrecoup des sanctions imposées par le Conseil de sécurité contre la République fédérative de Yougoslavie». Les États Membres suivants se sont portés coauteurs du projet de résolution : Autriche, Bélarus, Belgique, Chypre, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Jordanie, Kirghizistan, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Fédération de Russie, Slovaquie, Espagne, Suède, ex-République yougoslave de Macédoine, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique et Bulgarie.

Le projet de résolution maintient l'idée maîtresse des résolutions antérieures sur la question mais reflète les nouveaux événements qui se sont produits au cours de l'année écoulée. Il exprime sa préoccupation face aux incidences auxquelles continuent d'être confrontées les économies des pays tiers touchés pendant la période suivant la levée des sanctions et réaffirme qu'il est nécessaire que la communauté internationale, les organismes, programmes et institutions spécialisés des Nations Unies, y compris les institutions financières internationales, fournissent une réponse adéquate. Le projet de résolution réaffirme également la nécessité permanente de prendre des mesures pratiques pour atténuer les effets négatifs des sanctions sur les États touchés, en vue de stabiliser leur situation financière et de développer les infrastructures en matière de transports et de communications, de promouvoir le commerce et d'accroître leur participation active à la reconstruction et au relèvement de la région après le conflit. Une attention particulière est accordée aux possibilités offertes par le renforcement de la coopération régionale multilatérale dans tous les domaines, comme le décrit le Programme d'action adopté par l'Union européenne à Royaumont ainsi que la Déclaration de Sofia, adoptée lors de la réunion des ministres des affaires étrangères des pays de la région, sur les relations de bon voisinage, la stabilité, la sécurité et la coopération dans les Balkans, notamment l'exécution de projets d'infrastructures transfrontières et la promotion du commerce et des investissements.

Étant donné l'importance et l'ampleur du problème que je viens de décrire, nous espérons que le projet de résolution bénéficiera de l'appui unanime des États Membres de l'Organisation et sera adopté par consensus.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Cameroun, qui va présenter le projet de résolution A/51/L.24.

M. Mpay (Cameroun) : Je prends la parole au nom du Groupe des États d'Afrique pour présenter le projet de résolution A/51/L.24, intitulé «Assistance pour le relèvement et la reconstruction du Libéria». Comme nous le savons tous, le Libéria est l'un des pays africains qui a été le plus éprouvé, depuis plusieurs années maintenant, par une guerre civile fratricide, qui a remis en cause l'ensemble des institutions du pays, causé de sérieux dégâts aux infrastructures physiques et sociales, chassé du pays des centaines de milliers de réfugiés et fait, au sein même du pays, plusieurs personnes déplacées. Cette situation a causé d'énormes souffrances à la population libérienne, qui connaît par ailleurs de sérieux problèmes économiques. Les pays membres de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont — il faut s'en féliciter — entrepris un certain nombre d'initiatives positives tendant à assurer la paix et la réconciliation dans le pays.

Nous connaissons le travail réalisé par le Groupe de contrôle de la CEDEAO au Libéria en ce qui concerne la paix et la sécurité dans ce pays. Grâce à sa présence, le Libéria a évité la dislocation. Il faut aussi se féliciter des efforts de paix des chefs d'État de la CEDEAO, qui ont abouti à la nomination de Mme Ruth Sando Perry en tant que Présidente du Conseil d'État. Différentes factions se battent au Libéria pour prendre le pouvoir. L'accord réalisé à Abuja a donc permis à Mme Ruth Sando Perry d'être élue à l'unanimité en tant que Présidente du Conseil d'État.

Le projet de résolution A/51/L.24 prend en compte l'ensemble de la situation qui prévaut dans le pays et prévoit des mesures qui sont nécessaires pour permettre à ce pays de sortir de la difficile situation économique dans laquelle il se trouve. Le projet de résolution est pratiquement le même que celui qui a été adopté l'année dernière, hormis le fait que les aménagements qui y ont été apportés tiennent compte de l'évolution de la situation dans le pays. Ainsi, au deuxième alinéa de son préambule, le projet de résolution prend note de la résolution 1071 (1996) du Conseil de sécurité, en date du 30 août 1996, dans laquelle le Conseil s'est notamment félicité de l'accord réalisé à Abuja en 1996, prorogeant l'accord d'Abuja de 1995 jusqu'au 15 juin 1997, à condition, naturellement, que les

différents chefs de faction respectent cet accord. Au cinquième alinéa de son préambule, il se félicite de la prise de fonctions, le 3 septembre 1996, de Mme Ruth Sando Perry en tant que Présidente du Conseil d'État et salue les efforts qu'elle n'a cessé de déployer pour rétablir la cohésion et l'autorité du Conseil.

Comme l'Assemblée le sait, les pillages qui ont eu lieu au mois d'août dernier ont causé des dégâts considérables dans le pays. Par conséquent, dans les paragraphes du dispositif du projet de résolution, il est demandé à la communauté internationale de prêter assistance au Gouvernement libérien pour que celui-ci puisse sortir de la difficile situation dans laquelle il se trouve.

Au paragraphe 1 de son dispositif, le projet de résolution exprime sa gratitude aux États, aux organisations intergouvernementales et aux organisations non gouvernementales qui ont prêté assistance au Gouvernement national de transition du Libéria et demande instamment la poursuite de cette assistance. Tout naturellement, le projet de résolution sait gré au Secrétaire général des efforts qu'il ne cesse de déployer pour mobiliser des secours et une assistance pour le relèvement du Libéria. Il lance également un appel à tous les États ainsi qu'aux organisations intergouvernementales et aux organisations non gouvernementales pour qu'ils continuent à fournir au Libéria l'assistance technique, financière et autre nécessaire au rapatriement et à la réinstallation des Libériens réfugiés, rapatriés ou déplacés, ainsi qu'à la réinsertion des combattants, afin de faciliter le rétablissement de la paix et le retour à la normale au Libéria.

L'Assemblée sait qu'un fonds d'affectation spéciale a été créé pour venir en aide au Libéria. Le projet de résolution réitère donc son appel à tous les États pour qu'ils contribuent généreusement à ce fonds d'affectation spéciale.

Le projet de résolution est très réaliste dans la mesure où nous savons que les organisations humanitaires qui se trouvent au Libéria font souvent l'objet d'attaques. Ainsi, au paragraphe 5 de son dispositif, le projet de résolution déplore toutes les attaques et les actes d'intimidation dirigés contre le personnel de l'Organisation des Nations Unies, de ses institutions spécialisées, des organisations non gouvernementales et du Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, ainsi que le pillage de leur matériel, fournitures et effets personnels. Il souligne qu'il est urgent que toutes les factions libériennes et leurs dirigeants assurent pleinement la sécurité de tout le personnel de l'Organisation des Nations Unies, de ses institutions spécialisées, des organisations non gouverne-

mentales et du Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, en garantissant son entière liberté de mouvement dans l'ensemble du pays.

Au paragraphe 7 du dispositif de ce projet de résolution, il est demandé au Secrétaire général de poursuivre ses efforts en vue de mobiliser toute l'assistance possible des organismes des Nations Unies afin d'aider le Gouvernement libérien dans ses efforts de reconstruction et de développement. Par ailleurs il est également demandé au Secrétaire général de procéder, si les circonstances le permettent, en étroite collaboration avec les autorités libériennes, à une évaluation globale des besoins, l'objectif étant d'organiser une table ronde des donateurs désireux de contribuer à la reconstruction et au développement du Libéria.

Tel est donc le projet de résolution qui est soumis à l'Assemblée pour adoption. Comme je l'ai dit au début de mon intervention, le Libéria est un pays qui connaît d'énormes problèmes économiques et des souffrances humaines indicibles; c'est la raison pour laquelle les pays d'Afrique souhaitent que ce projet de résolution soit adopté par l'Assemblée par consensus.

M. Campbell (Irlande) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et des pays associés suivants : la Bulgarie, Chypre, la République tchèque, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovénie et la Slovaquie. Le Liechtenstein et la Roumanie souscrivent également à cette déclaration.

La situation dans la région des Grands Lacs d'Afrique, qui a évolué de façon dramatique en l'espace de quelques jours, souligne combien il importe d'être préparé à réagir de façon coordonnée, opportune et efficace aux crises humanitaires afin d'alléger la souffrance d'êtres humains.

Lors d'une réunion extraordinaire consacrée à l'examen de la crise humanitaire en Afrique centrale et qui a réuni les ministres européens chargés de l'aide humanitaire et du développement, l'Union européenne a exprimé son plein appui à l'action des Nations Unies, des dirigeants régionaux et de l'Organisation de l'unité africaine pour faciliter la recherche d'une solution pacifique et globale du conflit, et a réaffirmé l'engagement de l'Union à prêter son concours de toutes les manières possibles.

Les ministres ont, en outre, mis l'accent sur la nécessité d'oeuvrer de manière coordonnée avec les institutions humanitaires internationales et les organisations non gou-

vernementales pour permettre une réaction humanitaire efficace à la crise et ont souligné le rôle de coordination du Département des affaires humanitaires dans le système des Nations Unies.

Une délégation des ministres de l'Union européenne et de la Commission européenne s'est par la suite rendue au Zaïre et au Rwanda afin d'avoir des informations de première main sur la situation. Les ministres ont constaté que les institutions des Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et les organisations non gouvernementales étaient bien préparés, étant donné les conditions actuelles, aux tâches consistant à fournir l'aide humanitaire nécessaire et à aider au rapatriement volontaire des réfugiés.

La situation a, bien sûr, changé d'une manière telle qu'il était difficile de prévoir ce qui allait se passer il y a seulement quelques jours. Cette évolution est suivie au plus haut niveau de l'Union européenne, et tous les moyens sont déployés pour fournir l'assistance d'urgence aux institutions qui se trouvent actuellement au Rwanda et s'occupent de la réinstallation des réfugiés rapatriés et des personnes déplacées dans l'est du Zaïre.

L'Union européenne se félicite de la rapidité avec laquelle l'Appel éclair interinstitutions collectif de l'Organisation des Nations Unies pour la région des Grands Lacs en réaction à la crise dans l'est du Zaïre a été lancé pour obtenir des ressources. Des premières réponses ont déjà été enregistrées tant à titre individuel que par le biais de la Communauté européenne. En outre, l'Union européenne attache la plus grande importance au renforcement de la vérification de l'application des droits de l'homme.

En raison de la crise dans la région des Grands Lacs, la communauté internationale a été mise en devoir de fournir une assistance humanitaire efficace, comme il est logique dans toute situation d'urgence qui exige une réaction internationale. Cependant, un objectif encore plus complexe et plus persistant consiste à oeuvrer pour prévenir les catastrophes naturelles, faire face aux situations d'urgence et faciliter, dans toute la mesure du possible, une transition sans à-coups de l'assistance humanitaire au redressement et au développement, y compris l'étude des perspectives de développement à long terme dès le stade initial de l'intervention d'urgence.

Le rapport du Secrétaire général (A/51/172) examine à la fois l'action en cours en vue de renforcer la coordination dans le cadre de l'assistance humanitaire d'urgence et le processus connexe d'examen des capacités d'intervention du système des Nations Unies, comme demandé par le

Conseil économique et social à sa session de fond de 1995. J'ai traité ces deux questions en détail dans l'intervention que j'ai faite, au nom de l'Union européenne, devant le Conseil économique et social, au début de l'année. Aujourd'hui, je me limiterai à différentes questions qui nous préoccupent particulièrement.

Certains progrès ont été accomplis par le système des Nations Unies pour renforcer la coordination de l'assistance humanitaire d'urgence, mais il est évident que de plus grands efforts sont nécessaires pour améliorer la capacité du système à intervenir efficacement, surtout sur le terrain. Nous pensons que plusieurs mécanismes mandatés au titre de la résolution 46/182 (1991) de l'Assemblée générale pour aider à renforcer la coordination pourraient être utilisés de manière plus efficace.

La procédure d'appels communs interinstitutions a bien fonctionné, mais pourrait être améliorée par plus de cohérence dans la présentation et dans les stratégies humanitaires fondées sur des priorités plus rationnelles. Nous demandons aux institutions intéressées d'intensifier leur coopération avec le Département des affaires humanitaires pour rendre la procédure plus efficace.

L'autre instrument dont nous disposons pour la mobilisation de ressources — c'est-à-dire le Fonds central autorenewable d'urgence — créé pour aider à assurer une intervention en temps voulu, a fonctionné comme prévu et a démontré une fois de plus son utilité dans la crise actuelle. Nous constatons que quelques problèmes subsistent encore en ce qui concerne l'utilisation efficace et la rapide reconstitution du Fonds et nous demandons aux institutions intéressées de procéder aux remboursements en cas d'urgence afin de préserver le caractère essentiel de ce mécanisme, qui est un fonds de roulement.

Pour intervenir de façon coordonnée et en temps voulu dans les situations d'urgence, il est essentiel qu'existent une compréhension commune des objectifs partagés par toutes les institutions intéressées et la volonté d'appuyer le Coordonnateur de secours d'urgence et le Département des affaires humanitaires. Le Comité permanent interinstitutions a un rôle central à jouer dans le processus de définition du rôle de chacun des organes concernés et du lien qui existe entre eux et avec le système des Nations Unies dans son ensemble.

L'Union européenne souligne une fois encore l'importance qu'elle attache au processus d'examen entamé au titre de la résolution 1995/56 du Conseil économique et social. Nous incitons les institutions pertinentes et leur conseil

d'administration à compléter l'examen des capacités individuelles en temps voulu en tenant compte du thème prioritaire, c'est-à-dire l'examen de la capacité du système dans son ensemble, et d'essayer de lui donner des directives cohérentes. Tous ces examens devraient être terminés à temps pour permettre au Secrétaire général de puiser dans leur teneur et leurs recommandations pour préparer le rapport qu'il présentera lors de la session de fond du Conseil économique et social de 1997.

La situation financière incertaine du Département des affaires humanitaires, dont seulement 25 % des ressources nécessaires à son fonctionnement émanent du budget ordinaire des Nations Unies, continue à nous préoccuper vivement. Nous pensons qu'il convient d'affecter des ressources plus importantes du budget ordinaire au Département des affaires humanitaires pour le prochain exercice biennal. Nous encourageons également l'élargissement de la base des donateurs en demandant aux donateurs non traditionnels d'appuyer le Département des affaires humanitaires et l'ensemble des travaux des Nations Unies dans le domaine des urgences de caractère humanitaire, qu'il s'agisse de catastrophes naturelles ou de situations d'urgence complexes.

La sûreté, la sécurité et la dignité de tous les peuples impliqués dans des situations d'urgence devraient toujours constituer une priorité. Le manque croissant de respect pour les normes et principes humanitaires nous préoccupe sérieusement, de même que les menaces à la sécurité et à la vie du personnel sur le terrain. La ratification, par les États Membres, le plus tôt possible de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé serait un pas dans la bonne direction. En cas de conflit, les dispositions du droit international humanitaire s'appliquent et doivent être respectées par tous les intéressés.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour parler brièvement d'une question de procédure au titre de ce point. Tout en reconnaissant les besoins de chaque pays et de chaque région, l'Union européenne reste préoccupée par le grand nombre de projets de résolution soumis au titre de ce point de l'ordre du jour et faisant appel à une assistance économique spéciale. Nous nous félicitons des efforts déployés pour rationaliser les textes et pour ne soumettre de projets que tous les deux ans selon que de besoin. Nous lançons un appel aux États intéressés pour qu'ils se conforment à l'esprit de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale lors de la rédaction de textes, et attendons avec intérêt de débattre, vers la fin de la cinquante et unième session, des moyens d'améliorer le processus de prise de décisions de l'Assemblée.

Enfin, qu'il me soit permis de réaffirmer que l'Union européenne reste décidée à venir dans toute la mesure possible, au secours des populations en situation d'urgence. La capacité de réaction de la communauté internationale peut et doit être améliorée afin, tout d'abord, de soulager les souffrances de ceux qui sont victimes de catastrophes naturelles ou se trouvent dans des situations d'urgence complexes et, deuxièmement, d'éviter le gaspillage de ressources. Nous espérons que tous ceux qui sont impliqués dans la fourniture d'aide humanitaire d'urgence au sein du système des Nations Unies travailleront ensemble pour établir un rapport complet et formuler des recommandations pour examen par le Conseil économique et social l'an prochain. Le système des Nations Unies doit faire face aux défis qui lui sont posés si l'on veut qu'il continue de recevoir l'appui des gouvernements dans ce domaine crucial de la coopération internationale. L'Union européenne continuera d'appuyer tous les efforts visant à renforcer la coordination de l'aide humanitaire d'urgence.

M. Aass (Norvège) (*interprétation de l'anglais*) : La Norvège se félicite du rapport complet du Secrétaire général présenté au Conseil économique et social à sa dernière session, et aujourd'hui à l'Assemblée générale, sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe au sein du système des Nations Unies. Nous apprécions le travail systématique et approfondi réalisé par les divers organismes des Nations Unies et le Comité permanent interorganisations conformément à la résolution 1995/56 du Conseil économique et social concernant l'examen des responsabilités et la capacité des institutions de répondre aux situations d'ordre humanitaire.

Les conseils d'administration et comités exécutifs du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, du Programme des Nations Unies pour le développement, du Programme alimentaire mondial et de l'Organisation mondiale de la santé ont tous débattu à fond de leur rôle dans les situations d'urgence d'ordre humanitaire. Ce processus permanent devrait offrir une base excellente pour des discussions fructueuses à la prochaine session du Conseil économique et social.

La Norvège a noté avec une grande satisfaction que la question de l'assistance et de la protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays a fait l'objet d'un débat dans le cadre du suivi de la résolution du Conseil économique et social. Il est nécessaire de clarifier les responsabilités institutionnelles des organismes du système des Nations Unies. Le nombre croissant de personnes déplacées à

l'intérieur de leur pays représente un défi particulier pour la communauté internationale en ce qui concerne l'assistance, la réinsertion et les relations avec les autorités locales. La Norvège soutient les efforts du Représentant spécial du Secrétaire général concernant les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

L'une des questions systémiques identifiées par le Comité permanent interorganisations comme devant faire l'objet d'un nouveau débat interorganisations est celle de la coordination de l'aide dans le cas de situations d'urgence complexes. La Norvège a vigoureusement soutenu la création du Département des affaires humanitaires afin d'assurer une réponse internationale coordonnée aux situations d'urgence d'ordre humanitaire. Nous notons avec satisfaction que le Département s'est employé à améliorer ses outils de coordination, notamment la procédure d'appels communs. Les appels communs nous paraissent être un bon moyen d'assurer une réponse coordonnée et globale aux situations d'urgence. Cependant, il arrive souvent que le Département présente de nombreux appels, en plus des appels communs. Nous l'avons constaté s'agissant de la crise actuelle dans l'est du Zaïre. Il n'est pas toujours facile de comprendre le statut de ces appels ni de quelle façon ils sont coordonnés au sein du système des Nations Unies. C'est pourquoi nous tenons à souligner qu'il est essentiel que les gouvernements donateurs soient mis au courant des priorités générales du système des Nations Unies en cas de situation d'urgence. Le Département des affaires humanitaires assume une grande part de responsabilité à cet égard.

Un sous-groupe de travail interorganisations examine actuellement les différentes options en matière de coordination sur le terrain. La Norvège estime qu'il s'agit d'une question extrêmement importante, et nous espérons voir débattre ultérieurement lors de la session de fond du Conseil économique et social. Il est important que le rapport du Secrétaire général à ce Conseil contienne des propositions et des recommandations claires, fondées sur les conclusions du processus d'examen en cours. Toute l'expérience pertinente acquise sur le terrain en matière de coordination doit être prise en considération lors de l'élaboration et de la présentation des options possibles.

On a dit maintes fois que prévenir vaut mieux que guérir, mais il est néanmoins difficile d'agir en conséquence. Nous avons, une fois de plus, été témoins d'un événement tragique dans la région des Grands Lacs, que la communauté internationale n'a, cette fois-ci, pas pu prévenir. Mon gouvernement alloue des ressources aux efforts internationaux de négociation et aux mesures de confiance visant à réduire le risque d'éclatement de conflits ouverts.

La Norvège a établi un système d'intervention en cas d'urgence, le NOREPS, grâce auquel nous sommes en mesure de faire appel à du personnel et de disposer des ressources matérielles nécessaires en très peu de temps. Nous avons également proposé de créer un fonds qui serait mis à la disposition du Secrétaire général aux fins d'une action rapide et préventive. Cependant, il reste encore beaucoup à faire dans le domaine de la prévention et de la prévoyance.

L'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale ont une responsabilité très claire et fondée sur les principes humanitaires, qui est de faire face aux situations d'urgence d'ordre humanitaire. Néanmoins, nous devons souligner en même temps que les pays dont les populations ont besoin d'assistance ont également pour responsabilité de permettre l'accès des fournitures humanitaires, de faciliter le travail des organisations humanitaires et d'assurer la sûreté du personnel de secours.

Les débats en cours dans tout le système des Nations Unies au sujet des secours humanitaires offrent aux institutions l'occasion de clarifier le lien existant entre les activités de secours humanitaire et le développement à long terme ou d'autres formes d'assistance. Il est important que cette discussion soit reflétée dans le rapport du Secrétaire général au Conseil économique et social. Si la discussion au Conseil ne met pas fin à ce processus, elle devrait toutefois être un pas sur la voie d'une amélioration de l'assistance fournie par la communauté internationale à ceux dont la vie et l'avenir en dépendent.

M. Moubarak (Liban) (*interprétation de l'anglais*) : Je suis très heureux de prendre la parole sur le point 21 de l'ordre du jour, intitulé «Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale». Connaissant personnellement M. Akashi, sa longue expérience et son immense dévouement, et compte tenu des leçons tirées des activités menées par le système des Nations Unies sur le terrain dans mon pays, je suis convaincu que ce point de l'ordre du jour, qui couvre l'une des principales tâches confiées à l'ONU en vertu de la Charte, est de la plus haute importance.

Ma délégation a soigneusement examiné la documentation concernant cette question, en particulier le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire fournie par l'Organisation des Nations Unies. Toutefois, en raison du manque de temps, je limiterai mes observations à un aspect important du rapport : le lien

existant entre les opérations de secours et les activités de reconstruction et de redressement.

Le rapport conclut qu'il est probable que le besoin d'assistance humanitaire à travers le monde continuera d'augmenter. Il reconnaît le fait que la stagnation et la diminution spectaculaire des fonds de l'aide publique au développement relativisent l'idée générale selon laquelle l'assistance axée sur le développement durable peut aider à prévenir des crises complexes et à y faire face.

Le rapport reconnaît en outre qu'il est nécessaire que la communauté internationale aide au redressement des communautés déchirées par la guerre, et s'attaque aux causes profondes des catastrophes et des crises. Cependant, le rapport attire l'attention sur le fait qu'il arrive que le financement des activités essentielles de redressement et de reconstruction soit plutôt maigre, à cause du désintérêt du public et parce que, pour de nombreux donateurs, les besoins en matière de redressement ne font partie ni des opérations de secours ni des activités de développement.

Ma délégation a noté que, dans le cadre du suivi de la résolution 1995/56 du Conseil économique et social, les conseils d'administration et les comités exécutifs des organisations opérationnelles des Nations Unies ont débattu en particulier du lien existant entre les opérations de secours et les activités de redressement et de développement. Compte tenu de l'expérience du Liban, nous appuyons les conclusions de ces comités quant à la nécessité de créer un cadre stratégique pour l'action nationale et internationale qui fournisse une approche holistique des besoins de redressement des pays victimes de crises. Nous appuyons également les efforts faits, entre autres, par le Comité administratif de coordination et le Comité permanent interorganisations afin d'établir des relations de travail plus étroites entre les institutions de Bretton Woods et les autres institutions humanitaires et de développement à l'intérieur du système des Nations Unies.

Nous approuvons également l'idée selon laquelle l'assistance humanitaire doit faire partie d'une réponse intégrée; et qu'elle ne saurait remplacer les autres activités internationales politiques, militaires ou de développement qui s'attaquent aux causes profondes des conflits. Incidemment, ce point de vue coïncide avec les conclusions de Mme Graça Machel, l'expert nommé par le Secrétaire général pour faire rapport sur l'impact des conflits armés sur les enfants.

Nous avons toujours soutenu que la communauté internationale devrait accorder une attention particulière au

cas des pays qui se trouvent dans une phase de consolidation de la paix après les conflits. À cet égard, nous partageons l'opinion exprimée par le Secrétaire général dans son «Supplément à l'Agenda pour la paix», à savoir que la consolidation de la paix après les conflits est une condition nécessaire au renforcement de la paix et de la sécurité. Il y a toujours eu une confusion quant à savoir si les activités de consolidation de la paix après les conflits, devaient être considérées comme une prolongation de l'assistance humanitaire lors de situations d'urgence ou si elles devaient être cataloguées comme des programmes de développement normaux. Nous croyons que les activités de consolidation de la paix après les conflits se situent quelque part entre les deux, mais qu'elles doivent être traitées de façon exceptionnelle. Il faut leur accorder l'urgence nécessaire de façon qu'elles puissent compléter l'assistance humanitaire fournie lors des situations d'urgence. Sans ces activités, la paix resterait très fragile.

C'est compte tenu de cela que nous avons toujours demandé à la communauté internationale de faire des efforts concertés pour contribuer aux programmes de reconstruction et de relèvement en faveur du Liban. Nous reconnaissons effectivement que plusieurs résolutions ont occasionnellement été adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social à cette fin. La plus récente est la résolution 1996/32 du Conseil économique et social adoptée le 25 juillet 1996. Nous nous en réjouissons et nous tâcherons qu'une résolution analogue soit adoptée à la présente session de l'Assemblée générale.

Chacun peut aisément reconnaître la situation unique mais urgente que connaît un pays qui en est au stade de la consolidation de la paix après un conflit. Je n'ai pas besoin d'insister sur les énormes destructions que 17 longues années de guerre ont infligées à mon pays et à mon peuple. Presque tous les aspects de notre économie ont été sévèrement touchés, et nous sommes loin derrière les progrès enregistrés dans l'économie internationale. Nous devons non seulement reconstruire le pays mais nous adapter aux nouveaux impératifs reconnus comme nécessaires au développement, en particulier le nouveau concept de développement durable et les nouveaux préalables créés par les plans d'action adoptés par les conférences internationales sur l'enfant, la population, le développement social, les femmes et les établissements humains.

Actuellement, nous sommes toutefois, encouragés par les faits nouveaux intervenus récemment et à la suite desquels une conférence pour les amis du Liban aura lieu à Washington le mois prochain sur l'invitation du Gouvernement des États-Unis. Nous sommes certains que cette

entreprise servira d'exemple, et nous espérons que cet exemple sera suivi à l'avenir dans des situations de consolidation de la paix après les conflits.

Au Liban, quelque 20 organisations des Nations Unies se sont vu confier des mandats allant du maintien de la paix et de l'assistance humanitaire aux réfugiés, à la reconstruction et au développement. Toutes ces organisations travaillent, individuellement et ensemble, dans le cadre d'un partenariat avec le gouvernement et la société civile afin d'appuyer les efforts déployés au plan national pour reconstruire notre pays. C'est vrai que nous avons toujours été conscients de l'importance du rôle des organes techniques des Nations Unies au niveau national. Cependant, à ce moment de notre histoire, nous apprécions encore plus ce rôle, car il montre le ferme appui de la communauté internationale aux efforts historiques entrepris par le gouvernement pour reconstruire et relever le pays, gravement détruit.

Notre gratitude à l'égard du rôle joué par les organisations des Nations Unies s'exprime de diverses manières. Par exemple nous mettons en oeuvre un plan ambitieux visant à reconstruire un complexe des Nations Unies au centre de Beyrouth — le premier bâtiment qui sera construit dans le centre dévasté de la capitale. Ce sera un bâtiment historique, mais il présentera toutes les caractéristiques prévues par différentes résolutions de l'Assemblée générale pour introduire des activités d'ordre pratique mieux coordonnées et rentables. Nous sommes certains, cependant, que la meilleure expression de notre reconnaissance à ces organisations sera la réalisation complète de notre objectif commun. Voilà notre engagement.

M. Yuan Shaoh (Chine) (*interprétation du chinois*) : Cela fait cinq ans que cette question est débattue à l'Assemblée générale, depuis l'adoption de sa résolution 46/182. Le Département des affaires humanitaires des Nations Unies est également sur le point de fêter son cinquième anniversaire. La délégation chinoise note avec reconnaissance les efforts inlassables déployés par ce département, sous la direction de M. Akashi, Secrétaire général adjoint chargé des affaires humanitaires, et par ses prédécesseurs, de même que leurs résultats en matière d'assistance humanitaire d'urgence, résultats obtenus en mettant en oeuvre activement la résolution 46/182 de l'Assemblée générale et les autres résolutions pertinentes.

Comme chacun sait, les catastrophes naturelles et les conflits armés enregistrés fréquemment au cours des dernières années ont fait d'innombrables victimes et provoqué un mouvement massif de réfugiés. Des appels répétés ont été lancés à la communauté internationale aux fins d'une

assistance d'urgence. L'aide humanitaire et les secours en cas de catastrophe sont toujours difficiles à obtenir car la demande excède l'offre. Les fonds disponibles sont très limités, et le Département des affaires humanitaires (DAH) est actuellement confronté à de très graves difficultés.

La délégation chinoise est d'avis qu'en l'occurrence, le DAH doit continuer à coordonner efficacement les efforts des institutions d'aide humanitaire et de secours en cas de catastrophe, favoriser une étroite coopération entre ces diverses institutions et tirer pleinement parti des avantages comparatifs globaux du système des Nations Unies dans la fourniture d'assistance et de secours d'urgence aux pays victimes de catastrophe. Le DAH doit également continuer de renforcer la gestion du Fonds central autorenewable d'urgence et mobiliser davantage les pays développés pour qu'ils accroissent leur contribution afin d'augmenter les ressources disponibles et d'être ainsi en mesure de répondre plus efficacement et promptement aux demandes d'assistance en cas de catastrophes naturelles. Il doit aussi effectuer des études sur le Système d'alerte rapide dans le domaine humanitaire et créer des moyens de communications puissants, efficaces et réguliers. Parallèlement, il doit continuer de travailler d'arrache-pied au dernier stade de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles afin d'assurer la réalisation de ces objectifs.

L'ONU a déclaré 1996 Année internationale pour l'élimination de la pauvreté. L'immense majorité des victimes de catastrophes naturelles ou dues à l'homme vivent dans les pays en développement ou les pays les moins avancés. Il est donc essentiel que toute la communauté internationale se mobilise pour apporter une aide humanitaire aux régions victimes de catastrophes naturelles et aider les populations dans leurs efforts de relèvement et de reconstruction. En même temps nous préconisons que l'aide d'urgence s'accompagne d'une assistance au développement afin d'aider les gouvernements des pays touchés à accélérer le développement économique, à rehausser leur niveau scientifique et technique et à renforcer leur capacité de prévention et de lutte contre les catastrophes, ce qui permettrait d'éliminer peu à peu la pauvreté et de réaliser le développement durable. Nous espérons que le DAH et les autres organes pertinents pourront jouer à l'avenir un rôle plus important à cet égard.

La délégation chinoise est vivement préoccupée par l'assistance humanitaire d'urgence et attache une grande importance au rôle central — qu'elle appuie — joué par les Nations Unies en coordonnant les diverses activités d'assistance. La Chine est un pays en développement qui est sujet aux catastrophes naturelles et qui a été victime cette année

d'inondations sans précédent. Malgré ces catastrophes, nous avons répondu de notre mieux aux appels interinstitutions et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale en fournissant, par des voies bilatérales, des secours en cas de catastrophe et une assistance économique spéciale à la République populaire démocratique de Corée, au Liban, à la Sierra Leone, au Malawi, à la Zambie, à l'Angola, au Rwanda et à d'autres pays. La délégation chinoise appuie pleinement les efforts faits par les Nations Unies pour fournir une assistance économique spéciale au Mozambique, à la Somalie, au Soudan, au Burundi, au Rwanda, à l'Afghanistan et à d'autres pays, ainsi qu'au peuple palestinien.

Elle se déclare vivement préoccupée par la présente situation de millions de réfugiés, de personnes déplacées et de rapatriés dans la région des Grands Lacs, en Afrique. Nous pensons qu'il est nécessaire de leur fournir une aide humanitaire d'urgence et nous espérons que la communauté internationale réagira concrètement et le plus vite possible.

M. Dos Santos (Mozambique) (*interprétation de l'anglais*) : J'aimerais, pour commencer, féliciter M. Razali de la façon exemplaire dont il préside les délibérations de l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session.

C'est pour moi un grand honneur et un privilège de participer, au nom de ma délégation, à l'examen des rapports du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale à certains pays ou régions. Ma délégation tient à ce qu'il soit pris acte qu'elle est vivement reconnaissante au Secrétaire général de la façon dont il décrit dans ses rapports les diverses activités menées par l'Organisation pour essayer de répondre aux demandes d'aide humanitaire dans différentes parties du monde, en particulier en Afrique et dans mon propre pays.

Dans nos efforts pour vaincre les difficultés soulevées par la fourniture d'assistance humanitaire dans les situations d'urgence, le rôle joué par les Nations Unies est de la plus haute importance s'agissant de fournir le cadre nécessaire à une coordination efficace lorsque la communauté internationale est appelée à résoudre les problèmes difficiles posés par les catastrophes naturelles ou d'autres phénomènes complexes. Au moment où je prends la parole à l'Assemblée, des millions de personnes sont plongées dans le désespoir et la détresse dans la région des Grands Lacs. Ma délégation souhaite rendre hommage aux États Membres qui ont promis de contribuer à la mise en place, à des fins humanitaires, d'une force multinationale provisoire qui serait chargée de faciliter, premièrement le retour immédiat

des organisations humanitaires et la fourniture effective, par des organisations civiles de secours, d'une aide humanitaire afin de soulager les souffrances des personnes déplacées, des réfugiés et des civils qui se trouvent dans une situation dangereuse dans l'est du Zaïre; et, deuxièmement, le rapatriement volontaire et ordonné des réfugiés par les soins du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), ainsi que le retour volontaire des personnes déplacées. Mon gouvernement travaille avec d'autres pays de la région afin de fournir un appui aux efforts des Nations Unies dans la région des Grands Lacs.

Dans mon propre pays, nous continuons de recevoir une aide humanitaire, bien qu'elle ait été considérablement réduite. La fin de la guerre a créé des conditions qui ont permis de passer de l'aide d'urgence au relèvement, à la reconstruction, à la réinsertion et au développement, en particulier dans les secteurs principaux du programme quinquennal élaboré par le Gouvernement. La création de services sociaux de base — écoles, centres de santé, approvisionnement en eau potable — représente une mesure importante exécutée par le Gouvernement avec le soutien de la communauté internationale, l'objectif étant d'établir des conditions minimales pour pouvoir achever avec succès le rapatriement et la réinstallation des Mozambicains qui ont cherché asile dans les pays voisins au cours du conflit armé. L'opération au Mozambique a été considérée comme l'un des plus grands programmes de rapatriement jamais entrepris par le HCR, et l'un des plus réussis. Ce qui montre à quel point l'assistance des Nations Unies et de la communauté internationale peut être efficace.

Avec la fin du processus de rapatriement et de réinstallation des personnes qui sont rentrées chez elles, d'importants progrès ont été réalisés dans la domaine de la production agricole et d'autres activités de production. Comme le signale le rapport du Secrétaire général sur l'assistance au Mozambique, la transition politique et économique au Mozambique est le signe d'un retour à la stabilité et à la normalité dans le pays.

En dépit des progrès économiques et politiques, la dette extérieure continue de faire obstacle à l'amélioration des conditions de vie de notre peuple. La dette extérieure du Mozambique a en fait augmenté d'environ 6 % au cours des deux dernières années. En 1994, le service de la dette a absorbé à lui seul 93 % des recettes totales à l'exportation du pays, soit environ 28,6 % du produit intérieur brut.

Ma délégation partage l'observation faite par le Secrétaire général dans son rapport sur l'assistance d'urgence au Mozambique :

«Il est donc évident que pour ramener sa dette à un niveau tolérable et retrouver son crédit extérieur, le Mozambique aura besoin d'un allègement et d'une remise exceptionnels de sa dette.» (A/51/560, par. 18)

Nous espérons que nos partenaires de développement et les institutions financières internationales redoubleront d'efforts pour alléger le fardeau de notre dette.

Bien que le déminage soit l'une des plus hautes priorités de mon gouvernement, les mines terrestres antipersonnel continuent de tuer des gens et constituent un obstacle sérieux au développement du pays. Je voudrais réitérer ce qu'a dit ici mon Ministre des affaires étrangères et de la coopération au cours du débat général de l'Assemblée :

«Pour nous, le déminage n'est pas une fin en soi. Il s'agit plutôt d'un processus qui fait partie intégrante du processus global de développement national. Là où cela est possible, notre politique est d'encourager, une fois le déminage terminé, le lancement de la production agricole et des activités connexes. Toutefois, étant donné l'ampleur du problème que posent les mines terrestres au Mozambique ... des ressources supplémentaires sont nécessaires pour s'attaquer efficacement à ce problème au cours des années à venir, en particulier dans le cadre du renforcement de la capacité nationale de déminage.» (Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, séances plénières, 22e séance, p. 10)

Les pays en développement comme le Mozambique, dépourvus des moyens et des capacités de faire face immédiatement à cette menace, s'attendent à ce que la communauté internationale leur apporte solidarité et appui et leur fournissent les techniques nouvelles qui permettront de débarrasser plus sûrement, plus rapidement et une fois pour toutes le monde des mines. De plus, mon pays soutient pleinement l'appel en faveur d'un accord international tendant à interdire la production, le stockage et l'emploi des mines terrestres antipersonnel.

Je voudrais profiter de cette occasion pour exprimer la gratitude de mon pays à tous les pays, organismes internationaux et institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies qui ont contribué et continuent de contribuer au programme de déminage au Mozambique, ainsi qu'à l'assistance globale au Mozambique.

Pour terminer, je souhaite souligner que l'effet positif de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis au Mozambique est le résultat d'une coordination et

d'une coopération louables de tous les acteurs — l'Organisation des Nations Unies, les partenaires du développement et le Gouvernement du Mozambique. Nous accordons donc une très grande valeur à l'objectif d'un renforcement de cette coordination.

Mlle Durrant (Jamaïque) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur d'intervenir au nom des 13 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) qui sont Membres de l'Organisation des Nations Unies : Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, la Grenade, le Guyana, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, le Suriname, Trinité-et-Tobago et mon propre pays, la Jamaïque, sur le point 21 de l'ordre du jour, intitulé «Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale.»

Les pays de la CARICOM souhaitent remercier le Secrétaire général de son rapport sur ce point, contenu dans le document A/51/172. Le rapport examine le contexte de l'aide humanitaire et évoque le fait qu'une telle assistance dans la prochaine décennie sera probablement fournie dans un environnement de plus en plus complexe. Le rapport laisse entendre également que, pour répondre efficacement aux besoins des personnes touchées et s'attaquer aux causes profondes des catastrophes et des crises, une meilleure compréhension du contexte dans lequel l'aide humanitaire sera fournie à l'avenir est nécessaire.

Le rapport souligne également que la pauvreté accroît la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et aux situations d'urgence causées par l'homme. C'est pourquoi la pauvreté est un problème complexe et multidimensionnel, qui rend les populations non seulement vulnérables aux effets immédiats des catastrophes et des conflits, mais dépourvues des capacités nécessaires pour reconstituer leurs moyens d'existence. Elle peut aussi saper les fondements mêmes de la société et exacerber le risque de crise.

Le rapport tient compte également du travail effectué dans le cadre du suivi de la résolution 1995/56 du Conseil économique et social, qui examine la capacité de l'Organisation des Nations Unies de répondre aux situations d'urgence humanitaire. Nous avons noté les réponses de plusieurs organes et institutions spécialisées des Nations Unies, qui ont organisé des débats de fond en tant que première mesure du processus de suivi et de l'engagement déclaré desdits organes d'aborder les questions soulevées dans la résolution. Nous félicitons le Comité permanent interinstitutions d'avoir créé un cadre qui puisse garantir une réponse

cohérente et nous encourageons le Comité à continuer d'être un instrument clef de la coordination interinstitutions. Nous continuons de souligner l'importance des trois questions particulièrement mises en évidence dans le rapport : le lien entre les opérations de secours et les activités de relèvement et de développement; la fourniture d'une assistance et d'une protection aux personnes déplacées à l'intérieur d'un pays et la coordination de l'aide dans les situations d'urgence complexes.

Nous reconnaissons que des progrès ont été faits s'agissant de renforcer la coordination et la coopération entre les organisations du système des Nations Unies et les autres partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux dans le domaine de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe. Nous devons reconnaître qu'avec la multiplication des crises soudaines et la prolifération des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, de nouveaux défis et des besoins concurrents ont souligné à plusieurs reprises l'importance d'établir un mécanisme de coordination bien organisé et adéquatement financé, tant au sein du dispositif humanitaire multiforme qu'avec d'autres éléments du système international impliqué dans la gestion des crises et l'action préventive.

Les gouvernements de la CARICOM soutiennent le travail accompli par le Département des affaires humanitaires pour faire avancer la cause de l'aide humanitaire. Nous nous félicitons que le rapport déclare qu'une stratégie financière a été élaborée pour répondre aux exigences extrabudgétaires du Département. Nous réclamons instamment l'appui des donateurs afin d'assurer une base financière solide au Département afin qu'il puisse compter sur les ressources dont il a besoin pour mener à bien ses activités à long terme.

Un domaine de préoccupation immédiate est la situation qui règne dans la région des Grands Lacs, en Afrique. Nous espérons que la communauté internationale continuera d'apporter son assistance si d'autres situations d'urgence de ce type venaient à se présenter et mettra au point des mécanismes durables pour y faire face.

La CARICOM reconnaît l'importance du travail effectué actuellement en vue de la création d'une base de données et la collecte d'informations concernant divers domaines critiques, dont le système d'alerte rapide dans le domaine humanitaire qui permet d'identifier les crises potentielles susceptibles d'avoir des conséquences humanitaires. Comme le suggère le rapport, il faut d'urgence renforcer ce système. À cet égard, nous soulignons également la nécessité de maintenir un courant régulier de

communication avec les bureaux extérieurs et les systèmes d'information régionaux.

Les technologies nouvelles, notamment en matière de collecte de données et de communications, ont permis de bien avancer dans la prévision des phénomènes naturels potentiellement destructeurs. Nous connaissons d'expérience le rôle vital qu'une information rapide et précise peut jouer à tous les stades d'une situation d'urgence, et nous prévoyons à cet égard le développement d'une étroite collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et nos gouvernements dans les domaines touchant la situation dans nos pays.

Pendant les 25 dernières années, les dommages causés par les phénomènes naturels aux peuples et aux infrastructures de production des pays en développement ont également augmenté. Les catastrophes naturelles, ainsi que les situations d'urgence complexes, absorbent des quantités croissantes de ressources mondiales et retardent la mise en oeuvre des ordres du jour du développement. Outre les pertes humaines et économiques, elles ont, dans certains cas, déstabilisé le tissu social et politique des sociétés.

Dans les Caraïbes, les catastrophes naturelles comme les ouragans, les inondations, les tempêtes, les glissements de terrain, l'activité volcanique et la sécheresse se sont avérées aussi destructrices que la guerre et les troubles civils. Ces catastrophes naturelles entraînent dans leur sillage des pertes humaines, la destruction d'abris et des pertes économiques se chiffrant par milliards de dollars. Nous reconnaissons par conséquent le rôle important que jouent à cet égard le Département des affaires humanitaires et le secrétariat de la Décennie internationale de la réduction des catastrophes naturelles dans la coordination de la réduction, de l'atténuation et de la réaction aux catastrophes naturelles et aux situations d'urgence environnementales. Les États membres de la Communauté des Caraïbes tiennent à réaffirmer l'importance que revêtent la Stratégie et le Plan d'action de Yokohama, qui ont été adoptés à la Conférence mondiale de 1994 sur la prévention des catastrophes naturelles. La Stratégie a pris en considération la Déclaration de la Barbade et son Plan d'action et a accordé une attention spéciale à la situation particulière des petits États insulaires en développement. Nous appuyons sans réserve les conclusions de la Stratégie de Yokohama, comme les objectifs et les activités de la Décennie internationale de la réduction des catastrophes naturelles. Les questions que ces activités complémentaires ont cherché à mettre en lumière sont directement liées à la situation qui prévaut dans les pays des Caraïbes.

L'extrême vulnérabilité des Caraïbes aux catastrophes naturelles ressort des multiples ouragans qui ont sévi dans la région en y laissant leur lot annuel de souffrances. Cette année, cependant, les ouragans qui se sont abattus sur les Caraïbes ont été moins destructeurs que ceux de la saison dernière. Plusieurs pays ont néanmoins subi l'assaut d'ouragans.

La menace des catastrophes naturelles a amené notre région à accorder la priorité au renforcement des institutions et des mécanismes nationaux et régionaux dont le but est de renforcer les capacités de nos pays vulnérables aux catastrophes, en matière d'organisation préalable, d'atténuation, de réaction et de redressement. Le chapitre II du Programme d'action de la Barbade fournit le plan directeur dans lequel la communauté internationale reconnaît la vulnérabilité des petits États insulaires en développement aux effets des catastrophes naturelles et environnementales. De la détermination et du ferme appui des organismes des Nations Unies dans le domaine dépend le succès de la mise en oeuvre des mesures ambitieuses que recommande le Programme d'action pour satisfaire les besoins particuliers de nos pays.

Nous tenons à féliciter le Département des affaires humanitaires, qui s'emploie à faciliter, mobiliser et coordonner les secours internationaux destinés à aider les pays touchés à faire face aux conséquences des catastrophes, et nous ne saurions trop souligner combien ces efforts sont précieux. Nous notons que le Département, de concert avec le Programme des Nations Unies pour le développement, a mené un programme de formation en gestion des catastrophes et, avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, il a pu répondre à diverses situations d'urgences en se faisant l'intermédiaire entre les pays touchés et les pays donateurs, ainsi que le bureau d'information et le standard téléphonique pour les catastrophes et la notification des alertes.

Les États membres de la Communauté des Caraïbes remercient ces institutions des Nations Unies, les agences régionales, les donateurs bilatéraux et les organisations non gouvernementales qui ont soutenu nos initiatives en vue de mettre au point une infrastructure complète de gestion des catastrophes au service des pays de la sous-région. L'aide apportée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation panaméricaine de la santé (PAHO), l'Organisation des États américains, et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains a été déterminante. L'OMS et la PAHO, en particulier, ont collaboré avec les gouvernements régionaux au renforcement de notre capacité institutionnelle de gestion et de réaction aux catastrophes, et ont fourni des services consultatifs de santé dans le domaine

humanitaire. Elles ont aussi contribué au renforcement des capacités régionales en mettant sur pieds des séminaires, des ateliers et des mesures de sensibilisation du public, ainsi qu'un projet de gestion des approvisionnements, conçu pour trier et classer les livraisons de grandes quantités d'approvisionnement de secours dans les situations qui suivent les catastrophes.

Les conclusions du rapport du Secrétaire général sont très justes. Il faut bien convenir que l'aide humanitaire coûte cher. Cependant, sa raison d'être en cas de catastrophe ne saurait être contestée. Comme il est dit dans le rapport, il faut s'intéresser aux domaines suivants : prévention, préparation et planification préalable; coordination et nécessité de faire mieux comprendre le système; disponibilité des ressources nécessaires dont le Département des affaires humanitaires a besoin pour s'acquitter des activités qui lui sont confiées au titre de son mandat; et responsabilité.

Nous faisons également nôtre l'observation du Secrétaire général eu égard au fait que la capacité de la communauté internationale de répondre aux urgences d'ordre humanitaire et aux catastrophes naturelles dépendra de l'efficacité des différents éléments du système et de la façon dont ceux-ci, qu'ils fassent ou non partie du système des Nations Unies, agissent en coopération avec les autres.

Pour terminer, j'ajouterai que les États membres de la Communauté des Caraïbes souhaitent réitérer qu'il est nécessaire d'adopter des politiques humanitaires internationales pour mettre en lumière et assurer de façon adéquate le maintien des secours pour le redressement et le développement, afin que des solutions à long terme puissent être trouvées. Nous sommes également persuadés, compte tenu de notre expérience, que l'un des objectifs prioritaires de ces politiques devrait être la décentralisation des stratégies d'intervention par le renforcement des capacités institutionnelles de gestion des catastrophes aux niveaux local, national et sous-régional. Nous croyons également que les connaissances traditionnelles et les expériences des populations et des gouvernements, dans les pays vulnérables aux catastrophes, sont des ressources vitales qui doivent être développées et utilisées plus efficacement.

M. Gorelik (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Ma délégation a fait des observations détaillées sur les questions relatives au renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence de l'Organisation des Nations Unies pendant les débats de la session de fond du Conseil économique et social l'été dernier. Nous partageons et

appuyons sans réserve les dispositions de la résolution 1996/33 du Conseil sur la question.

Nous rappellerons cependant certaines de nos vues sur les principales questions traitées dans le rapport du Secrétaire général eu égard à la situation générale en matière de situations humanitaires d'urgence. Ces derniers mois, certains événements inquiétants sont survenus, et le ton dramatique du rapport du Secrétaire général est hélas justifié. Nous pouvons dire sans exagérer que nous sommes très préoccupés par les faits énoncés, relatifs aux besoins humanitaires, à la tendance croissante à l'essoufflement des donateurs, et à l'intérêt inégal manifesté à l'égard des opérations dans certains pays ou régions.

À la lumière de ces faits, nous reconnaissons à juste titre les efforts déployés par le Département des affaires humanitaires pour organiser et coordonner l'action internationale en cas de crises humanitaires. Le Système d'alerte rapide dans le domaine humanitaire (avant la crise) et le processus d'appels communs interinstitutions (pendant la crise) ont un rôle fondamental à jouer dans la mobilisation des efforts communs interinstitutions dans de telles situations. Par ailleurs, il est nécessaire que toutes les organisations fassent preuve de beaucoup de dynamisme et de souplesse.

Les événements en Afghanistan ont clairement montré qu'une crise humanitaire prolongée et larvée à laquelle il n'a pas été accordé l'attention appropriée pouvait s'enflammer, faire la une des journaux et devenir l'un des points prioritaires de l'ordre du jour de la communauté internationale. La situation actuelle dans l'est du Zaïre et dans la région des Grands Lacs confirme également que lorsque le règlement d'un conflit et le redressement après le conflit restent inachevés, il peut s'ensuivre une situation explosive. La Russie est l'un des pays qui a, ces dernières semaines, recherché activement les moyens de sauver la vie de milliers de personnes en essayant de stabiliser la situation dans la région et en fournissant un appui humanitaire approprié à la population démunie. La Russie a déjà pris des mesures concrètes en vue de fournir une assistance d'urgence, y compris des ponts aériens pour assurer le transport de vivres, de véhicules et autres services.

Je souhaiterais, entre parenthèses, mentionner qu'au cours des 18 mois écoulés, la Fédération de Russie, par l'intermédiaire seulement de son ministère des urgences, a fourni une assistance à 18 pays, dont le montant total s'élève à 20 millions de dollars et le volume total à plus de 15 000 tonnes. Géographiquement, cette aide d'urgence a été dirigée à la fois vers les pays les plus proches de la

Russie — Azerbaïdjan, Géorgie, Tadjikistan — et d'autres pays d'Asie — Afghanistan, Chine, Iraq, République démocratique populaire lao, Liban, République populaire démocratique de Corée — et d'Afrique — Congo, Éthiopie, Mali, Rwanda, Ouganda et Zaïre.

Cependant, dans les circonstances d'instabilité qui caractérisent les crises, lesquelles se situent parfois à mi-chemin entre guerre et paix, il est important de maintenir une continuité entre les activités de secours d'urgence et les efforts déployés pour le relèvement et la reconstruction. Nous devons prendre des mesures pour renforcer les dispositions financières destinées à ces activités, notamment les moyens d'établir des liens rationnels entre les appels inter-institutions et les tables rondes des donateurs ou les réunions des groupes consultatifs. Nous attendons notamment les résultats de l'examen des propositions nouvelles visant à réaliser ce lien dans les conseils d'administration des différents fonds et programmes, ce qui constituera une partie du rapport approfondi qui doit être présenté par le Conseil économique et social en 1997.

Une attention particulière doit être accordée aux questions relatives à la consolidation de la paix après les conflits qui, espérons-nous, vont combler le fossé qui existe entre l'aide et le développement. À ce titre, le défi largement reconnu est celui que pose le renforcement de la complémentarité et la coordination de tous les éléments en jeu, y compris les sous-divisions du Secrétariat, les institutions humanitaires et les institutions de Bretton Woods.

Nous estimons qu'il importe, en particulier dans le contexte de ce qu'il est convenu d'appeler le continuum, de maintenir les questions liées à l'après-Tchernobyl dans le cadre des activités humanitaires du système des Nations Unies. Les évaluations et les recommandations auxquelles a abouti le Comité quadripartite à la réunion qu'il a tenue en avril dernier à l'occasion du dixième anniversaire de cette catastrophe, devraient donner un élan à ce domaine d'activités de l'ONU. Nous espérons que la prochaine réunion de ce Comité, qui doit avoir lieu au début décembre, sera fructueuse.

Ces dernières années, la coordination de l'assistance humanitaire a été considérablement renforcée au sein du siège. Beaucoup a été fait pour améliorer la coordination sur le terrain. Afin que le secteur humanitaire de l'ONU puisse dûment prévoir des actions communes, il est nécessaire d'appuyer le processus élargi portant sur la conclusion de mémorandums d'accord entre les acteurs clefs du système des Nations Unies qui sont engagés dans les opérations humanitaires.

En ce qui concerne le potentiel dont dispose l'ONU pour fournir une assistance humanitaire, des efforts doivent être réalisés afin de se débarrasser des goulots d'étranglement. En particulier, nous sommes d'avis que dans les domaines de la coordination, de la formation professionnelle, du suivi et de l'évaluation, des résultats plus rapides et plus efficaces peuvent être obtenus, la plus grande partie de l'assistance émanant uniquement des organisations des Nations Unies.

Nous sommes généralement satisfaits des travaux menés au sein des sous-groupes créés dans le cadre du Comité permanent interorganisations, et nous espérons que ce Comité fera des recommandations utiles dans six domaines clefs à la prochaine réunion, qu'il tiendra en février prochain.

Selon nous, différentes parties tentent actuellement de parvenir à une approche plus efficace et plus intégrée de la notion d'action humanitaire d'urgence. Il ne s'agit pas d'aborder les questions humanitaires sous l'angle théorique mais au contraire de réfléchir aux initiatives pratiques à prendre dans des régions telles que l'ex-Yougoslavie, le Soudan et la région des Grands Lacs. Une nouvelle stratégie est en train d'émerger de notre expérience quotidienne. Nous sommes convaincus que le Département des affaires humanitaires, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et les autres acteurs principaux contribueront sensiblement à son amélioration.

Dans ce contexte, nous souhaiterions souligner combien il importe de donner au Département des affaires humanitaires, en tant que coordonnateur clef de l'action humanitaire de l'ONU, la possibilité de poursuivre ses travaux en utilisant pleinement son propre potentiel en étroite coopération avec ses partenaires à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies.

Notre délégation appuie l'idée d'adopter au cours de cette session de l'Assemblée générale un projet de résolution de fond qui devrait nous permettre de focaliser comme il convient l'attention sur les priorités en tenant compte de l'examen général du système d'assistance humanitaire des Nations Unies qui doit être présenté l'année prochaine.

M. Owada (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : En 1996, le monde continue de faire face à des défis immenses comme les urgences humanitaires qui ont frappé le Burundi, la Tchétchénie, l'Iraq et de nombreuses autres régions du monde. Aujourd'hui, nous sommes particulièrement préoccupés par l'évolution de la situation à l'est du Zaïre. Comme il ressort clairement de l'expérience tirée de ces

catastrophes, il importe de plus en plus que pour répondre aux besoins humanitaires mais aussi aux intérêts de la paix et de la sécurité de la région et du monde, la communauté internationale veille à faire face aux situations d'urgence humanitaire de manière efficace et en temps voulu. Il est essentiel, à cette fin, que les activités humanitaires menées sous l'égide de différentes organisations et institutions humanitaires, ainsi qu'avec l'aide de nombre d'organisations non gouvernementales actives dans ce domaine, soient efficacement coordonnées afin d'éviter les lacunes et le gaspillage de ressources précieuses dus aux chevauchements. C'est la raison pour laquelle le problème de la coordination est devenu si important. Le point de l'ordre du jour dont nous traitons aujourd'hui, «Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophes fournis par l'Organisation des Nations Unies», est en conséquence un point important dont l'examen est opportun.

Il est encourageant de voir que le Département des affaires humanitaires, les conseils d'administration et les comités des organisations humanitaires du système des Nations Unies se sont engagés dans un débat sur la façon de donner suite à la résolution 1995/56 du Conseil économique et social dont l'objectif est de rendre le système des Nations Unies plus apte à répondre à ces situations d'urgence de manière plus efficace grâce à une meilleure coordination. Ma délégation se félicite de la direction générale prise dans ces délibérations et attend avec intérêt le rapport final pour en discuter de façon approfondie à la prochaine session de fond du Conseil économique et social, qui se tiendra en 1997. Aujourd'hui, je souhaite faire quelques observations sur certains points saillants de cette question importante.

Premièrement, l'ensemble du système des Nations Unies doit renforcer sa capacité de répondre aux situations d'urgence en encourageant une meilleure coordination entre les différentes organisations et institutions humanitaires et en utilisant pleinement leur compétence et leur expérience tant au Siège que sur le terrain. Le principe fondamental à respecter ici est le suivant : la coordination ne sera renforcée que dans la mesure où chaque organisation et chaque institution se montrera consciente de son propre domaine d'activités spécialisées et essaiera d'oeuvrer avec les autres comme un ensemble organique et sur la base de la complémentarité mutuelle. Dans ce contexte, les derniers efforts déployés par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres organisations afin de conclure des mémorandums d'accord qui visent à mettre en oeuvre ce principe de complémentarité méritent d'être loués car c'est là un pas dans la bonne direction.

Deuxièmement, en ce qui concerne la coordination au Siège, le Département des affaires humanitaires (DAH) au Siège doit jouer un rôle capital en tant que centre conceptuel de cette coordination. Je souhaite louer à cet égard les efforts énergiques faits dans cette direction par le Département sous l'initiative et la direction du Secrétaire général adjoint, M. Yasushi Akashi. Le Département fait des efforts particulièrement louables pour définir son rôle en prenant l'initiative d'organiser et de faciliter une réaction en temps utile des différentes institutions humanitaires à une situation d'urgence donnée. Ainsi, il faut louer les efforts faits actuellement pour renforcer le fonctionnement du Comité permanent interorganisations, qui devrait jouer un rôle important dans l'échange d'informations et dans la coordination des politiques entre les organisations humanitaires, ainsi que dans l'amélioration du processus d'appels communs interinstitutions, de même que pour accroître la capacité du système des Nations Unies de prévenir et d'atténuer les effets des catastrophes. Par ailleurs, le Japon estime qu'il est essentiel que le Département reste fidèle à sa fonction principale en tant que centre conceptuel de la coordination sans entrer dans le domaine opérationnel des activités humanitaires qui, en principe, devrait être confié aux différentes institutions humanitaires opérationnelles.

Troisièmement, tout comme pour la coordination sur le terrain, ma délégation croit que la coordination peut être plus efficace si elle est organisée par une institution désignée comme chef de file parmi les diverses agences d'exécution concernées, au cas par cas, et en fonction de la compétence dans des domaines particuliers qu'elles ont acquise grâce à l'expérience tirée de leurs activités et de leur présence permanente sur le terrain. Il est vrai que dans certains cas le Département des affaires humanitaires devra envoyer une mission sur le terrain afin d'évaluer les besoins humanitaires au cas où aucune agence d'exécution ne se trouverait sur le terrain. Mais, même alors, le Département devra limiter son travail à l'évaluation des besoins humanitaires pour que les activités humanitaires puissent être mises en place dès que possible par les agences les plus appropriées.

Quatrièmement, il est manifestement nécessaire de réfléchir plus systématiquement à la question de savoir comment assurer une transition harmonieuse du secours d'urgence au redressement et au développement. Afin de créer un système plus apte à faire face à ce problème, ma délégation estime qu'il est important de faire entrer en jeu, dès le début de nos activités, les organismes d'aide au développement tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale, ce qui permettrait de tirer profit de leur compétence et de leurs

ressources, tandis que les organismes d'aide humanitaire appliqueraient des programmes devant favoriser le relèvement et le développement. À cette fin, un mécanisme pourrait être mis en place pour assurer une coopération étroite entre les organisations humanitaires et les institutions de développement, pour que leurs opérations puissent se faire de façon coordonnée et complémentaire. À cet égard, le Japon appuie la décision prise récemment par le PNUD d'allouer une partie de ses fonds de base à l'aide dans les situations économiques spéciales, à condition qu'ils soient utilisés pour répondre aux besoins financiers qui se présentent pendant la phase de transition des secours d'urgence au relèvement et au développement. Néanmoins, il faudrait davantage étudier les modalités concrètes d'utilisation de ces fonds.

Cinquièmement, la question des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays est un problème délicat qui a donné lieu à nombre de discussions au Comité permanent interorganisations et autres instances, lesquelles n'ont permis d'aboutir à aucune conclusion concrète, aucune organisation essentiellement chargée d'examiner cette importante question n'ayant été présente. Ma délégation croit que nous devons partir du principe fondamental que chacun des organismes d'aide humanitaire devrait être responsable des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays dans le cadre de son propre mandat, et qu'ensemble ces organismes devraient essayer de faire face à une situation concrète en assurant la protection de ces personnes grâce à un cadre coordonné de coopération, qui serait fondé sur leur spécialité, leur expérience et leurs capacités respectives. La façon de créer un tel cadre sur la base de ce principe est une tâche qui devrait être examinée plus avant. Nous attendons les recommandations que doit faire le Comité permanent interorganisations sur la meilleure façon de partager entre les organismes la responsabilité de l'examen de cette question et de coordonner leurs activités. Ma délégation estime, par ailleurs, qu'il convient de réfléchir avant de confier la principale responsabilité dans ce domaine au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), étant donné les très lourdes charges financières et autres qu'il doit déjà assumer.

Dans les efforts que nous faisons pour améliorer la coordination conformément à la ligne d'action que je viens de décrire, le rôle central de coordination du Département des affaires humanitaires sera extrêmement important. Dans ce contexte, le Japon considère avec une grave préoccupation la situation financière actuelle du Département et est convaincu qu'une solution radicale à long terme doit être trouvée de toute urgence si nous sommes sincères quant au rôle que nous voulons qu'il soit appelé à jouer. Tout en

appuyant sans réserve les efforts que fait actuellement le Département pour obtenir une allocation de fonds plus importante au titre du budget ordinaire, ma délégation croit qu'une solution plus fondamentale devrait être trouvée en intégrant, en principe, toutes les dépenses du Département au budget ordinaire, dans la mesure où il fait partie intégrante du Secrétariat des Nations Unies. C'est pour cette raison que, même au moment où des efforts sont faits pour réduire le budget d'ensemble de l'ONU, un effort global devrait être fait pour financer les activités de base du Département par le biais des contributions. S'il est inévitable qu'entre-temps il continue de dépendre lourdement des contributions volontaires des pays donateurs, ma délégation l'invite à réaliser davantage d'efforts pour ce qui est de dresser la liste de ses activités prioritaires, et à en faire de nouveaux pour rationaliser les travaux du Département et renforcer son efficacité.

J'aimerais dire quelques mots sur le Fonds central autorenewable d'urgence. Nous notons avec satisfaction que le Fonds a été un moyen efficace de réduire le déficit financier et permettre aux organismes des Nations Unies de répondre en temps voulu aux situations d'urgence. Néanmoins, la suggestion faite dans le rapport du Secrétaire général d'utiliser également le Fonds pour répondre à des situations d'urgence qui se prolongent devrait, de l'avis de ma délégation, être considérée avec beaucoup de prudence, étant donné qu'à l'origine le Fonds a été créé essentiellement pour assurer une réaction opportune dès la phase initiale d'une situation d'urgence. En ce qui concerne une autre suggestion contenue dans le rapport, à savoir que le Fonds central autorenewable d'urgence devrait être élargi, ma délégation ne pense pas qu'il soit urgent de le faire pour le moment, car nous croyons comprendre que l'équilibre est revenu à un niveau satisfaisant.

Comme je l'ai déjà dit, l'un des principaux facteurs propres à assurer la paix et la sécurité dans le monde aujourd'hui est la capacité de la communauté internationale de répondre efficacement aux situations humanitaires d'urgence. Je souhaite réitérer que le Japon entend continuer à participer activement aux discussions portant sur la façon d'y parvenir.

Au début de l'année prochaine, et grâce à l'appui reçu de beaucoup de pays Membres, le Japon participera aux débats du Conseil de sécurité portant sur le maintien de la paix et de la sécurité.

Le Japon est résolu à prendre une part active à ces discussions afin d'apporter sa contribution à la réalisation de ses objectifs et d'assurer la paix et la stabilité dans différen-

tes parties du monde. Ce faisant, le Japon estime qu'il importe d'avoir bien présent à l'esprit le fait que dans le monde d'aujourd'hui, la paix et la stabilité ne peuvent être réalisées et préservées uniquement sur la base de facteurs politiques et militaires, et qu'une paix stable et durable ne peut être réalisée que si les efforts dans ce sens s'inscrivent dans une perspective plus large, englobant des préoccupations d'ordre humanitaire ainsi que la reconstruction et le développement économiques.

M. Erwa (Soudan) (*interprétation de l'arabe*) : Conformément à l'engagement qu'il a pris à l'égard de tous ses citoyens, le Soudan a pris l'initiative d'inviter l'ONU à participer avec le Gouvernement soudanais à la coordination et à la gestion de l'opération Survie au Soudan, afin de faire parvenir les secours nécessaires aux personnes qui ont subi des dommages et qui ont été touchées par la guerre. En effet, le Soudan est convaincu que l'ONU est un instrument international neutre et intègre qui contribue à la paix dans le monde. Depuis le lancement de l'opération Survie au Soudan, le Gouvernement soudanais n'a ménagé aucun effort pour coopérer avec les organisations internationales et les donateurs afin de faciliter l'acheminement des secours à ses citoyens. Il a demandé à l'ONU de n'épargner aucun effort pour assurer que les factions rebelles acceptent l'opération, afin que les secours humanitaires puissent parvenir aux citoyens dans toutes les zones qu'elles contrôlent. Confiant en l'efficacité, la transparence et la neutralité de l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement soudanais est allé jusqu'à lui confier le soin de coordonner et de distribuer les secours à ses citoyens se trouvant dans lesdites zones.

Tels sont les principes sur lesquels repose l'opération Survie au Soudan et en garantissent, en définitive, le succès. Pendant la courte période où elle s'est déroulée, il y a moins de sept ans, l'opération a créé un précédent en ce qui concerne la coopération internationale en matière de politique humanitaire. Nous avons répondu avec diligence aux besoins des personnes touchées et aménagé des couloirs de sécurité sans qu'il soit nécessaire de recourir à une force militaire ni de porter atteinte à la souveraineté nationale. Nous pensons qu'il s'agit là d'un exemple civilisé dont on peut s'inspirer pour traiter ce genre de situations complexes dans n'importe quelle partie du monde. Le Gouvernement soudanais espère que l'opération Survie au Soudan deviendra l'un des principaux éléments de l'instauration des mesures de confiance et de la réalisation de la paix et de la stabilité, car elle s'est avérée un des moyens les plus efficaces de fournir une assistance humanitaire. Nous voudrions exprimer notre profonde gratitude à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

(UNESCO) et au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour leur initiative dans le cadre du Programme de culture de la paix. Nous tenons à souligner, en particulier, le colloque qui s'est tenu en mai 1996 à Noordwijk, aux Pays-Bas, sur la dimension humanitaire du règlement des différends.

Le Gouvernement soudanais a une vue d'ensemble claire des populations adoptées par ce colloque et transmises au Coordonnateur des Nations Unies pour les secours humanitaires d'urgence. Nous espérons que ces propositions pourront être mises en oeuvre et contribuer effectivement à l'instauration des mesures de confiance nécessaires à la réalisation d'une paix durable.

L'opération Survie au Soudan mérite d'être évaluée, afin d'en tirer profit pour renouveler l'expérience dans d'autres régions du monde qui sont le théâtre de conflits semblables. Nous tenons à souligner en particulier, l'impact positif des secours distribués en coopération avec le Gouvernement qui ont permis d'atténuer les souffrances des personnes touchées par les conflits. Toutefois, nous pensons qu'il importe de concilier les vues sur la viabilité économique de cette opération afin d'en accroître l'efficacité. À notre avis, le coût énorme du transport aérien, sur lequel on s'est concentré au détriment des transports terrestres, fluviaux et ferroviaires, moins coûteux et plus avantageux, a nui considérablement à cette viabilité économique. Le recours à ces moyens d'acheminement permettrait d'économiser des ressources considérables, qui pourraient être consacrées à l'amélioration des conditions de vie des personnes touchées.

Le Soudan est résolu à fournir une assistance et des secours à tous ses citoyens touchés, même à ceux qui se trouvent dans les zones rebelles. Toutefois, la distribution des secours devrait s'appuyer sur les résultats des enquêtes d'évaluation de la situation et non sur toute autre considération. Le Gouvernement soudanais réaffirme son engagement de respecter les résultats de ces enquêtes sans faire de distinction entre ses citoyens, qu'ils vivent dans les régions placées sous l'autorité du Gouvernement ou dans les zones rebelles. La résolution 50/58 J du 22 décembre 1995 souligne la nécessité de la participation du Gouvernement soudanais à l'opération. Le Gouvernement soudanais n'a ménagé aucun effort pour appliquer cette résolution.

Nous nous félicitons du rôle joué par l'ONU dans la coordination des opérations de secours. Mais ce rôle devrait être rempli avec la pleine participation du Gouvernement soudanais et en coopération avec ce dernier, car mon gouvernement ne saurait renoncer à ses responsabilités et à

ses droits souverains légitimes. Par conséquent, le Gouvernement soudanais réitère son appel en faveur du respect total des dispositions de la résolution 50/58 J de l'Assemblée générale, en date du 2 décembre 1995, qui souligne la nécessité d'une participation du Gouvernement soudanais à l'opération Survie au Soudan.

Bien que l'on soit généralement convaincu de la nécessité de poursuivre l'opération Survie au Soudan, le Gouvernement soudanais constate une diminution du financement de l'opération. L'appel commun lancé en faveur du financement de l'opération pour l'année 1996 a permis de réunir à la date du 12 août les sommes suivantes : 28 721 739 dollars pour les opérations des Nations Unies et 37 415 964 dollars pour les opérations extérieures au système des Nations Unies, soit un total de 66 136 701 dollars, représentant 26,6 % du montant demandé dans l'appel commun, ce qui met en relief la faiblesse du financement de l'opération Survie au Soudan.

Protéger les convois de secours, assurer leur acheminement ainsi que la sécurité du personnel de l'aide humanitaire sont parmi les principes les plus importants de l'opération Survie au Soudan et des actions humanitaires en général. Notre gouvernement regrette vivement et condamne les exactions et violations commises le 25 septembre 1996 par certaines factions rebelles, qui ont enlevé deux membres du personnel de l'aide humanitaire du paquebot qui transportait les secours sur le Nil, et les ont menacés et torturés. Le Gouvernement du Soudan demande à toutes les parties de respecter strictement les principes régissant l'opération Survie au Soudan si elles ne veulent pas compromettre l'objectif principal. Nous pensons que tout autre incident de cette sorte ne peut qu'avoir un impact négatif sur la distribution de l'aide humanitaire à ceux qui en ont besoin.

Le Gouvernement du Soudan pense que toutes les parties à l'opération Survie au Soudan sont des partenaires et non des adversaires. Se fondant sur ces prémices, notre gouvernement se félicite de la coopération établie en ce qui concerne l'étude, le contrôle et la distribution des secours à travers le Soudan, en tant qu'expression de bonne foi et afin de restaurer la confiance, d'élargir le processus de paix et de servir les objectifs humanitaires. À cet égard, le Gouvernement du Soudan est disposé à accueillir les organisations volontaires qui oeuvrent dans les zones rebelles. Ces organisations devraient cependant agir conformément aux principes de l'opération Survie au Soudan et au droit soudanais.

Le Gouvernement du Soudan, conscient de la nécessité du travail humanitaire, n'a aucune objection à la formation

d'équipes communes Gouvernement-Mouvement rebelle, chargées de mener les enquêtes terrain à travers le Soudan, en vue de renforcer les mesures de confiance, sans compter que ces enquêtes nous permettront de disposer de données concrètes et homogènes. Notre gouvernement est prêt à fournir toutes les garanties nécessaires pour faciliter cette opération.

Mon pays a pris maintes mesures pour rétablir la paix et la stabilité. Nous avons signé une Charte pour la paix qui a conduit huit factions rebelles à exprimer le souhait de retourner dans leur patrie et de participer au processus de développement. De même, le Gouvernement a proclamé de nouveau une amnistie générale pour amener le reste des factions rebelles à adhérer à la Charte. Ces mesures ont permis le retour spontané au pays d'une grande partie de la population vivant dans des camps de réfugiés. En résumé, la politique de notre gouvernement consiste à encourager le retour volontaire des réfugiés dans leurs propres régions — si celles-ci jouissent d'un niveau acceptable de stabilité —, ou sinon dans d'autres régions qui leur offrent des possibilités d'emploi et de productivité. Nous leur donnons également le choix de s'intégrer dans les régions où ils se trouvent actuellement, si tel est leur souhait. Nous faisons, en bref, tout ce qui est nécessaire pour leur permettre de parvenir à une production autosuffisante. À cet égard, notre gouvernement demande à la communauté internationale d'appuyer les projets et programmes pour le retour et le relèvement économique des réfugiés.

Outre les colonies de migrants, le climat de paix prévalant actuellement incite les réfugiés se trouvant dans les pays voisins à revenir en grand nombre au Soudan. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour les accueillir, les absorber et leur assurer la stabilité. Notre gouvernement attend de la communauté internationale qu'elle lui apporte son aide à cet effet, conformément aux instruments internationaux pertinents relatifs aux réfugiés.

Le Gouvernement du Soudan a accepté d'ouvrir un corridor de sécurité pour l'acheminement des secours et leur distribution aux populations touchées par la guerre qui se trouvent au sud du Soudan. Cette nouvelle étape nécessite l'ouverture de négociations avec le Département des affaires humanitaires de l'ONU pour une mise à jour de l'accord précédent conclu en 1994. Le Gouvernement pense qu'il est de la plus haute importance d'affecter les fonds nécessaires à l'établissement de ces corridors qui permettraient l'acheminement des secours au meilleur rapport coût-efficacité.

D'un autre côté, les mines terrestres disséminées aveuglément dans les régions sud du pays constituent une

grave menace à la paix, à la stabilité et à la normalisation de la vie. Les rapports des Nations Unies indiquent que le Mouvement rebelle, sous le commandement de John Garang de Maibior, a fait du Soudan le troisième pays d'Afrique dont le sol est le plus miné. Cette situation menace la vie des civils, notamment des femmes et des enfants, et a déjà provoqué la mort et la mutilation d'un nombre incalculable de personnes innocentes.

Dans le but de lutter contre ce fléau et de faire prendre conscience à la population du danger que présentent les mines terrestres, le Gouvernement du Soudan a créé un Comité national chargé d'éloigner le danger de telles armes. Le Gouvernement se réjouit de toute aide de la communauté internationale qui contribuerait à faire face à ce problème et à l'éradiquer. À cet égard, le Gouvernement du Soudan tient à exprimer sa gratitude aux principaux donateurs qui se sont montrés disposés à apporter leur concours dans ce domaine. Nous espérons que l'opération Survie au Soudan comptera ce problème parmi les défis qui figurent sur son ordre de priorité et qui exigent une coordination des efforts pour les relever.

Le Gouvernement du Soudan attache une grande importance au travail volontaire et s'efforce d'apporter son soutien aux organisations volontaires nationales ainsi qu'aux institutions de la société civile. En 1993, nous avons entamé des débats constructifs et vigoureux, auxquels ont participé le Département des affaires humanitaires de l'ONU, de même que les représentants d'organisations volontaires mondiales et d'organisations officielles et volontaires du Soudan, dans le but de renforcer les capacités des organisations volontaires nationales. Nous nous félicitons de la coordination entre nos organisations et leurs homologues au niveau international.

Les enfants sont, bien sûr, les cibles les plus vulnérables, notamment en cas de conflit armé. Il était donc nécessaire de faire de sérieux efforts pour les protéger et leur éviter la maltraitance psychologique et physique. C'est pourquoi le Gouvernement du Soudan demande l'application des dispositions de la Convention sur les droits de l'enfant, en général, et en cas de conflit armé en particulier. Le Gouvernement du Soudan n'a cessé d'exhorter le Mouvement rebelle d'épargner les enfants et de ne plus les utiliser sur les champs de bataille. C'est ainsi qu'il a déjà causé la mort et le déplacement de dizaines de milliers d'enfants et le malheur de milliers de familles. De même, le Gouvernement du Soudan n'a cessé d'attirer l'attention de la communauté internationale sur la situation désespérée des enfants faits prisonniers.

Notre gouvernement déclare qu'il se soucie du présent comme de l'avenir des enfants se trouvant dans les régions qui traversent des circonstances difficiles. Nous exhortons la communauté internationale et toutes les parties à prendre des mesures sérieuses pour assurer le retour des enfants dans leur famille, leur réadaptation psychique et leur assimilation dans la société, conformément aux dispositions de la résolution 50/153 du 21 décembre 1995 relative aux droits de l'enfant et à la déclaration extraordinaire de Khartoum sur l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant, autorisée par le Conseil national au Soudan le 24 juin 1996.

L'engagement du Soudan — Gouvernement et peuple — vis-à-vis de la paix et la stabilité est irréversible. Pour appuyer cet engagement, le Gouvernement continuera à faire confiance à l'opération Survie au Soudan. Nous espérons pouvoir passer graduellement, mais rapidement, du stade de l'assistance à celui du développement. Nous serons à même alors de donner une formation aux personnes touchées, de leur assurer la stabilité et de les faire passer du statut de personnes dépendantes de l'assistance humanitaire à celui de personnes productives, qui participent efficacement au processus de développement, pour atteindre finalement l'autosuffisance. C'est pourquoi nous demandons à tous nos partenaires de l'opération Survie au Soudan d'intensifier leurs efforts en vue d'accroître la confiance, la transparence et le respect sincère des principes humanitaires, en ayant la plus haute considération pour les nobles postulats moraux et humanitaires.

M. Fowler (Canada) : Depuis les deux dernières semaines, l'attention mondiale a été fixée sur la situation dans l'est du Zaïre. Malgré le fait que la communauté internationale aurait pu réagir plus tôt à la crise, la manière dont l'action des derniers jours a été prise est non moins remarquable. Les pays de toutes les parties du monde ont répondu avec énergie. Pour sa part, le Canada a contribué aux sphères politique, militaire et humanitaire en fournissant 15 millions de dollars en assistance humanitaire quelques heures seulement avant que l'appel d'urgence ne soit lancé. Pour les victimes de cette tragédie en cours, il n'est pas possible de faire moins. Mais nous devons leur donner l'assurance que les efforts et les ressources que nous pouvons apporter pour contrer la crise sont déployés au maximum.

Bref, même si les leçons de la Somalie, de la Bosnie et du Rwanda restent encore présentes à l'esprit, la crise dans l'est du Zaïre démontre, une fois encore, l'importance cruciale du renforcement de la coordination de l'assistance humanitaire dans le système des Nations Unies. La réponse

de la communauté internationale à cette dernière crise souligne certaines questions relatives à la coordination humanitaire et pourrait suggérer des voies à suivre en vue d'une amélioration à long terme.

Ce que la communauté internationale a appris avant tout de ses expériences passées est que la réaction aux urgences humanitaires complexes doit être globale et intégrée. L'évaluation faite par les divers donateurs de l'aide humanitaire d'urgence au Rwanda a fait ressortir que les aspects politique, diplomatique, militaire et humanitaire, comme les aspects liés au maintien de la paix, aux droits de la personne et au développement deviennent inextricablement liés, avant, pendant et après le paroxysme d'une crise. Une réaction intégrée et efficace doit tenir compte de tous ces éléments. Nous sommes tous conscients de la nécessité d'une forte coordination entre les différents aspects politique, humanitaire et militaire de l'opération dans l'est du Zaïre.

Du côté politique, l'Envoyé spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Raymond Chrétien, voyage sans répit dans les capitales régionales à des fins de consultations et pour développer aussi des plans d'urgence afin de réduire les tensions et créer une atmosphère stable pour les négociations.

Dans le domaine humanitaire, nous nous réjouissons de la nomination de M. Sergio Vieira de Mello, Haut Commissaire adjoint pour les réfugiés, au poste de coordonnateur humanitaire régional, qui sera aidé de M. Martin Griffith, du Département des affaires humanitaires (DAH). Le Coordonnateur a travaillé en étroite collaboration avec l'Ambassadeur Chrétien, particulièrement dans ses discussions avec les gouvernements sur les questions d'accès aux réfugiés et aux personnes déplacées. Il est chargé de la coordination stratégique de l'effort humanitaire global, de l'établissement des objectifs convenus et de la cohérence des politiques humanitaires. Les organismes humanitaires des Nations Unies, les envoyés et représentants spéciaux, les organisations non gouvernementales ainsi que d'autres acteurs qui participent aux opérations de secours font tout ce qu'ils peuvent pour aider M. de Mello à remplir ces fonctions cruciales. Nous les encourageons vivement à participer pleinement aux divers mécanismes de coordination qui seront bientôt mis en place.

(L'orateur poursuit en anglais)

Dans le domaine militaire, une consultation étroite entre la force multinationale et les organismes humanitaires sur l'ampleur des opérations concernant les besoins humanitaires s'avère nécessaire. Les pays qui fournissent des

contingents à la force multinationale se réuniront demain à Stuttgart pour discuter des options, des interventions et de l'incidence des derniers événements sur la mission. Les principaux organismes humanitaires participent aussi à cette réunion. L'évolution de la situation sur le terrain, le nombre et la nature des contingents nécessaires, la manière, le moment et le lieu où ils devront être déployés sont autant de questions extrêmement importantes qui seront examinées. Même si nous devons réviser nos projets en vue du retour souhaité d'un demi-million de réfugiés au Rwanda, le mandat original demeure le même : l'aide alimentaire et humanitaire doit être acheminée et les réfugiés qui désirent rentrer chez eux doivent être aidés en ce sens.

En considérant le besoin de coordination interinstitutions dans chaque aspect d'une urgence complexe, le Canada voit un potentiel prometteur dans les travaux qu'accomplit l'unité de défense militaire et civile, établie par le Département des affaires humanitaires. Une coopération extrêmement étroite entre cette unité et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Programme alimentaire mondial (PAM) demeure vitale. Nous incitons d'autres organismes à définir des exigences précises en ce qui concerne la défense civile et militaire. Plusieurs opérations de pont aérien pour l'approvisionnement ont été facilitées par cette unité. Nous exhortons les pays à répondre aux demandes d'aide pour le compte des organismes des Nations Unies. Nous nous réjouissons aussi de la négociation d'un mémorandum d'accord particulier interinstitutions, qui contribue à définir les responsabilités respectives pour répondre à la crise actuelle.

En l'absence de la disponibilité de ressources sûres pour faire face à la crise — en d'autres termes, de l'argent en banque — la coordination des appels de fonds est un autre élément clef de toute réaction humanitaire efficace. Bien que ses diverses tentatives pour conduire une évaluation détaillée dans les zones touchées n'aient pas abouti, le Département des affaires humanitaires a réussi à lancer un appel d'urgence interinstitutions pour répondre à la crise. Cet appel constitue une étape supplémentaire et opportune visant à renforcer la coordination de notre réponse à la crise. En ce sens, je tiens à ajouter qu'à l'avenir, une coordination efficace demandera un apport financier continu, plus stable et plus fiable au Département des affaires humanitaires. Le Canada voit clairement un besoin urgent d'augmenter les allocations budgétaires régulières au DAH et, pour les activités du DAH qui demandent des contributions volontaires, la base des donateurs doit être élargie.

Les leçons tirées d'un passé pas si lointain nous indiquent aussi qu'une coordination rapide des donateurs demeure importante. Samedi prochain, à Genève, le Canada sera l'hôte d'une rencontre des donateurs et organismes humanitaires pour s'entendre sur les priorités clefs des efforts internationaux visant à réintégrer les réfugiés qui rentrent au Rwanda. Les buts principaux de cette rencontre sont les suivants : premièrement, il s'agit de mieux comprendre la situation actuelle des rapatriés qui rentrent dans leur pays, de sorte que les mesures prises par les donateurs puissent avoir plus d'efficacité; deuxièmement, il faut susciter l'intérêt et mobiliser l'aide des pays donateurs et leur faire concentrer leurs efforts sur la question de la réinstallation; troisièmement, pour examiner ce que les pays/donateurs peuvent le mieux réaliser et déterminer les priorités au niveau des interventions; finalement, le Canada espère que les pays/donateurs et les organismes pourront s'entendre sur les prochaines étapes à suivre pour mettre en oeuvre concrètement nos engagements.

Il existe un besoin pressant et évident d'eau, d'abris, de nourriture, de moyens nécessaires au démarrage de l'agriculture et de services de santé. Il faut également appuyer le règlement des différends au niveau des collectivités et augmenter le personnel chargé de surveiller les droits de la personne au Rwanda.

Je dirai pour terminer que ces idées sont au nombre de celles qui ont guidé le Canada dans la formulation de son approche de la crise actuelle en Afrique centrale. Malheureusement, la tragédie qui retient notre attention en ce moment n'est que la dernière d'une série dont on peut parier qu'elle ne sera pas la dernière. Il est donc crucial de tirer parti des enseignements du passé et d'adopter les mesures nécessaires pour assurer la coordination la plus efficace possible des efforts de l'ONU dans le cas de futures situations humanitaires d'urgence. À cette fin, le Canada s'engage à fournir sa pleine coopération aux côtés de tous nos partenaires dans les délibérations de l'Assemblée sur cette question.

M. Choi (Corée) (*interprétation de l'anglais*) : La nature variée des crises humanitaires dont le monde a été témoin ces dernières années et la fréquence accrue des appels lancés à la communauté internationale pour la fourniture d'aide humanitaire ont mis en lumière la nécessité urgente de renforcer la capacité des Nations Unies dans le domaine des activités humanitaires et de secours en cas de catastrophes. Ma délégation est heureuse de participer au débat d'aujourd'hui sur la façon de répondre à cette nécessité. Je tiens d'abord à remercier le Secrétaire général de son rapport (A/51/172), qui fournit une excellente base à

nos délibérations. Nous aimerions faire quelques observations sur certains aspects du rapport que nous jugeons particulièrement importants.

Ma délégation partage l'opinion exprimée dans le rapport selon laquelle le fait d'assurer une coordination efficace entre les divers organes des Nations Unies engagés dans des opérations d'assistance humanitaire revêt une très grande importance. Estimant que la forte augmentation récente des demandes d'assistance humanitaire n'est pas allée de pair avec une augmentation des fonds disponibles à cette fin, nous croyons que la nécessité d'accroître l'efficacité des organes des Nations Unies grâce à de meilleurs mécanismes de coordination est plus importante que jamais. Faire en sorte que les ressources disponibles soient utilisées est la meilleure façon de servir les intérêts des victimes des catastrophes naturelles et de celles causées par l'homme, ainsi que ceux des donateurs.

À cet égard, nous notons avec satisfaction que, depuis sa création en 1992, le Département des affaires humanitaires des Nations Unies a joué un rôle de chef de file dans le renforcement de la coordination entre les diverses institutions spécialisées des Nations Unies s'occupant d'assistance humanitaire. Nous nous félicitons particulièrement de la création d'arrangements institutionnels tels que le Comité permanent interorganisations et les appels communs. Nous saluons également le Département des affaires humanitaires des Nations Unies pour avoir institutionnalisé les débats avec le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix par le biais du «cadre de coordination».

Néanmoins, nous croyons qu'il reste encore beaucoup à faire. D'abord, il faudrait s'efforcer d'établir une division des responsabilités plus claire entre les différents organes et programmes des Nations Unies s'occupant d'assistance humanitaire. Deuxièmement, compte tenu de la stagnation de l'ensemble des ressources destinées à l'assistance internationale, un système devrait être mis en place afin d'établir clairement un rang de priorité parmi les diverses opérations d'assistance. Troisièmement, la coordination et la coopération devraient également être renforcées sur le terrain. Le rôle du Coordonnateur des secours d'urgence et du Comité permanent interorganisations qui est d'assurer une plus grande rentabilité et d'éviter tout retard des opérations d'assistance, est crucial pour atteindre cet objectif. Nous espérons que le Comité permanent interorganisations sera en mesure de faire des recommandations sur ces questions dans son rapport au Conseil économique et social à la session de l'année prochaine.

Ma délégation pense elle aussi qu'il est nécessaire que les opérations de secours, le redressement et les activités de développement soient plus étroitement liés. Le concept d'un «continuum» pour l'aide humanitaire, allant des activités de secours aux activités de redressement et de développement, mérite une plus grande attention, à commencer par les phases initiales des opérations de secours.

Nous nous félicitons des mesures prises par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour intégrer les activités de relèvement dans le développement, tel que cela est décrit dans la partie III du rapport. Tenant compte du rôle important joué par les institutions de Bretton Woods dans le financement du développement, nous appuyons également les efforts faits par le Comité administratif de coordination et le Comité permanent interorganisations pour établir des relations de travail plus étroites avec les institutions de Bretton Woods et d'autres organismes de développement humanitaire à l'intérieur du système des Nations Unies.

Ma délégation appuie également l'idée du Secrétaire général selon laquelle l'intégration accrue des activités de secours et de développement exigera que la communauté des donateurs présente des suggestions sur la façon dont le fonds servant à financer les activités de secours et les activités de développement — lequel est normalement extrêmement compartimenté — pourrait être utilisé d'une manière plus souple. Cependant, nous pensons que le lien entre les activités de secours et le développement exige une définition plus précise du concept et une division plus claire du travail, entre les organes d'aide humanitaire et les programmes de développement. En outre, nous sommes préoccupés par le fait qu'une incorporation hâtive du concept de «continuum» dans les activités humanitaires risque d'écarter les fonds, déjà insuffisants, de la fourniture d'assistance aux victimes luttant quotidiennement pour leur survie, qui ont besoin d'une aide immédiate et urgente.

Ma délégation souhaite également souligner l'importance de l'amélioration du mécanisme de suivi et d'évaluation des opérations d'assistance humanitaire des Nations Unies. Le mécanisme existant ne concerne en grande partie qu'un organisme donné, et, comme le reconnaît le rapport du Secrétaire général, les efforts entrepris pour établir un mécanisme de suivi ou d'évaluation conjoint ou interinstitutionnel ont été insuffisants. Après avoir fourni une aide en réponse à un appel commun des Nations Unies au début de l'année, mon gouvernement en est venu également à comprendre la nécessité d'un système de suivi et d'évaluation

mieux coordonné et mieux intégré, qui renforce la rentabilité, l'impact et la transparence de l'assistance humanitaire des Nations Unies.

Vu l'importance capitale de l'alerte rapide et de la capacité d'intervention pour prévenir et atténuer les crises génératrices de conflits, ma délégation se félicite des efforts déployés par le Département des affaires humanitaires des Nations Unies pour établir un système d'alerte rapide dans le domaine humanitaire, qui contribuera à identifier les crises potentielles susceptibles d'avoir des conséquences humanitaires. Nous encourageons les diverses organisations internationales et les organisations non gouvernementales à participer à la mise au point du système d'alerte rapide dans le domaine humanitaire des Nations Unies en tant que centre d'information sur les situations préoccupantes. À notre avis, le lancement du «ReliefWeb», contribuera beaucoup à assurer une dissémination plus rapide et plus large des informations relatives aux situations d'urgence et aux catastrophes, permettant ainsi à tous les acteurs pertinents d'être exactement au courant des besoins d'assistance, lesquels changent rapidement en fonction de l'évolution de la situation.

Il va sans dire que, dans le cas d'une catastrophe naturelle, la responsabilité première de la fourniture d'une assistance d'urgence aux victimes incombe au gouvernement du pays touché. Nous croyons que le gouvernement concerné doit faire le maximum — sur une base hautement prioritaire — pour aider les victimes, notamment par une nouvelle allocation des ressources budgétaires du gouvernement et des matériels stockés pour le relèvement.

Par conséquent mon gouvernement est d'avis que les organisations et les organes des Nations Unies responsables de l'assistance d'urgence devraient prendre les mesures nécessaires afin de mieux avoir accès à l'information sur l'étendue réelle des dégâts dans un pays touché et sur le niveau des mesures d'auto-assistance que le pays touché a prises. Nous croyons que de telles mesures seraient avantageuses, non seulement pour la population du pays touché, mais également pour la crédibilité du système d'assistance humanitaire des Nations Unies.

En outre, nous pensons que les gouvernements des pays qui demandent une aide d'urgence devraient fournir publiquement toute information disponible concernant l'ampleur des dégâts et les besoins d'assistance extérieure et permettre aux représentants des pays donateurs et des organisations non gouvernementales ainsi qu'aux membres des médias un plus grand accès aux zones touchées. Une telle franchise serait à notre avis très utile non seulement

parce qu'elle augmenterait la transparence des opérations d'assistance humanitaire mais parce qu'elle attirerait l'attention de la communauté internationale sur les difficultés que connaît le pays concerné. Une plus grande transparence, jointe à une plus grande couverture médiatique, contribuera à sensibiliser davantage le public quant au besoin d'une assistance d'urgence, facilitant ainsi la plus large participation possible de la communauté internationale à la fourniture de cette assistance.

À l'instar de la communauté internationale, mon pays est vivement préoccupé par l'immense tragédie humanitaire dont la région des Grands Lacs est actuellement victime et qui requiert l'apport d'une assistance humanitaire d'urgence aux réfugiés qui retournent au Rwanda et aux personnes déplacées dans l'est du Zaïre. Nous nous félicitons vivement de l'Appel commun interinstitutions d'urgence pour la région des Grands Lacs que le Département des affaires humanitaires a lancé au début de la semaine. Nous attendons une réaction positive de la part de la communauté internationale dans les prochains jours.

Avant de terminer, ma délégation souhaite rendre hommage aux personnes courageuses qui, animées d'un esprit profondément humanitaire, s'occupent d'assistance humanitaire à travers le monde. La République de Corée, quant à elle, s'engage à continuer de travailler à la noble cause qui sous-tend toutes les opérations d'assistance humanitaire de l'ONU.

M. Marrero (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Les États-Unis sont heureux de partager leur point de vue au sujet des priorités du système des Nations Unies en matière d'aide humanitaire. Je voudrais dire que mon gouvernement appuie fermement le travail du Département des affaires humanitaires pour ce qui est de la coordination de l'assistance humanitaire ainsi que le rôle dirigeant joué par le Secrétaire général adjoint, M. Akashi.

Aujourd'hui, les Nations Unies sont mieux préparées à répondre aux situations d'urgence complexes et aux catastrophes naturelles qu'il y a deux ans. Il existe une meilleure coordination au sein du Secrétariat entre le Département des affaires humanitaires, le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix. Un Groupe des ressources militaires et de la protection civile a été créé au sein du Département des affaires humanitaires pour faciliter la fourniture d'un appui à la protection civile et militaire suffisant, en temps voulu et au moindre coût aux institutions humanitaires.

Ledit Département a été désigné comme centre nerveux des Nations Unies pour toutes les activités humanitaires de déminage, et il s'emploie à concentrer l'attention du monde sur la nécessité de le débarrasser du fléau des mines. Plusieurs institutions opérationnelles ont signé des mémorandums d'accord pour améliorer la coordination de l'assistance humanitaire. Le Département coordonne un processus d'appels communs qu'il s'efforce constamment d'améliorer, et la diffusion d'informations sur le financement des appels par les donateurs est réalisée de façon professionnelle, complète et facilement accessible grâce au *ReliefWeb*.

Les effets de la crise actuelle dans la région des Grands Lacs auraient pu être pires n'étaient les plans interinstitutions d'urgence et l'entreposage, d'avance, de stocks dans la région. Les informations provenant des institutions des Nations Unies, du Département des affaires humanitaires, d'organismes internationaux et d'organisations non gouvernementales et disponibles sur le *ReliefWeb* ont été également vitales s'agissant de garder les parties intéressées au courant de la crise, en rapide évolution. La décision de prévoir dans l'Appel commun interinstitutions d'urgence pour la région des Grands Lacs le financement d'un bureau de coordination des activités des ONG et du personnel chargé de veiller au respect des droits de l'homme montre que la communauté humanitaire non seulement a tiré les leçons des expériences passées mais peut prendre des mesures positives à la lumière de ces enseignements.

Mais les Nations Unies continuent de se heurter à de nombreuses difficultés lorsqu'il s'agit de répondre efficacement aux crises humanitaires. Si la coordination au sein du Secrétariat, à New York, s'est considérablement améliorée, la coordination entre le Secrétariat et les institutions opérationnelles des Nations Unies au Siège et sur le terrain est loin d'être optimale. Le Comité permanent interorganisations n'a pas encore pleinement utilisé toutes ses capacités; nous ne savons toujours pas non plus comment passer avec succès de l'aide humanitaire à un relèvement durable. Le nombre et la complexité des crises continuent de mettre à rude épreuve la capacité de tous ceux qui fournissent des secours.

Toutefois, mon gouvernement a bon espoir qu'en travaillant ensemble, les gouvernements, le système des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et le secteur privé peuvent faire de grands progrès, s'agissant non seulement de fournir une assistance humanitaire mais d'atténuer les crises avant qu'elles n'éclatent. La prévention des crises humanitaires devrait être une priorité pour la communauté internationale. Pour cela, je propose les recommandations suivantes :

Premièrement, je voudrais réaffirmer l'appui de mon gouvernement au rôle dirigeant joué par le Coordonnateur pour les secours d'urgence en veillant à répondre de manière coordonnée aux situations d'urgence complexes. Une réponse coordonnée exige une répartition claire du travail et un mécanisme de coordination approprié jouissant du plein appui du Comité permanent interorganisations. Nous parlons souvent de coordination comme s'il s'agissait d'une notion abstraite ou d'une panacée. Ce n'est pas le cas. Le but de la coordination est d'atteindre les personnes les plus démunies, plus rapidement et avec plus de ressources. Une telle coordination doit s'appuyer sur les mandats, le savoir-faire et les avantages comparatifs de toutes les institutions concernées et du Département des affaires humanitaires.

Deuxièmement, le rôle du Comité devrait être renforcé et servir à la fois de mécanisme principal de prise de décisions interorganisations sur les questions humanitaires et de réelle instance de prise immédiate de décisions interorganisations en cas de crises qui évoluent rapidement. Nous recommandons que tous les membres du Comité participent au processus préparatoire de ses réunions et deviennent maîtres de ce processus. Chaque membre devrait désigner un centre au sein de son organisation qui puisse assurer la participation la plus complète possible de cette dernière au Comité.

Troisièmement, *ReliefWeb* est un instrument dont l'utilité augmente en fonction de l'augmentation du nombre de ses usagers et contributeurs. Nous encourageons vivement ceux qui s'occupent de situations d'urgence de faire paraître leurs rapports sur *ReliefWeb* afin qu'il puisse pleinement servir de système d'information mondial pour la diffusion à temps et de manière fiable de renseignements sur les catastrophes naturelles et les situations d'urgence.

Quatrièmement, nous encourageons les membres du Comité à travailler étroitement avec les institutions de Bretton Woods et les banques de développement régional pour veiller à ce que la reconstruction, le relèvement et le développement à long terme soient traités de façon plus efficace et si possible dès le début des opérations de secours. Nous encourageons le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à utiliser activement les ressources TRAC 3 pour faciliter une telle planification stratégique.

Tout en demandant au système des Nations Unies d'améliorer la fourniture de son assistance humanitaire et de faciliter la transition au développement, nous, les gouvernements, devons également jouer notre rôle. Il est essentiel pour tous les États dont la population a besoin d'assistance

humanitaire de faciliter le travail de la communauté humanitaire. Ils doivent aussi assurer la sécurité du personnel humanitaire. Toutes les parties doivent respecter le caractère sacré du droit humanitaire international et des règles de conduite en matière humanitaire. Les gouvernements doivent donner des directives cohérentes aux organes directeurs des institutions pertinentes des Nations Unies afin de promouvoir la coopération entre ces dernières et le Département des affaires humanitaires.

Enfin, nous devons créer une base financière saine et stable pour le Département. Il est inacceptable que celui-ci dépende de contributions volontaires pour plus de 65 % de la totalité de son financement. Nous demandons instamment aux États Membres et au Secrétaire général d'étudier toutes les solutions possibles pour arriver à un niveau de financement adéquat pour ce département à partir du budget ordinaire pour l'exercice biennal 1998-1999.

La coordination et la coopération entre les gouvernements, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales sont des éléments clefs dans la recherche de solutions. Les États-Unis soutiennent avec enthousiasme les efforts déployés au titre de la résolution 1995/56 du Conseil économique et social pour examiner la coordination de l'aide humanitaire d'urgence. Nous attendons avec intérêt le rapport complet et analytique que le Secrétaire général soumettra à cet égard à la session de l'an prochain du Conseil économique et social.

Mme Osode (Libéria) (*interprétation de l'anglais*) :
Tout d'abord, je voudrais saisir l'occasion pour féliciter le Département des affaires humanitaires et le Sous-Secrétaire général Akashi d'avoir amélioré les activités de coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe, que mènent les Nations Unies partout dans le monde où le besoin s'en fait sentir. En particulier, je souhaite remercier le Secrétaire général de son rapport exhaustif contenu dans le document A/51/303 du 20 août 1996, actuellement à l'examen, qui donne un aperçu de la participation des Nations Unies et de la communauté humanitaire au processus de paix au Libéria.

Jusqu'au moment où il a assisté à un nouvel épisode tragique dans la capitale, Monrovia, en avril et en mai dernier, le monde, comme les Libériens, pouvait penser qu'une solution au conflit au Libéria était à l'horizon. Les Libériens retournaient dans leur pays en grand nombre et l'Organisation des Nations Unies appliquait une stratégie pour répondre aux besoins humanitaires, tout en augmentant l'autosuffisance et en rétablissant les services essentiels et l'infrastructure en évitant de perpétuer les disparités qui

avaient contribué au conflit. La guerre avait été si cruelle, atroce et dévastatrice. Dans son rapport, le Secrétaire général exprime le regret de voir que tant d'initiatives humanitaires ont été gâchées, certaines de manière irréversible.

La guerre civile ayant détruit l'infrastructure économique et administrative du pays, l'aide humanitaire est devenue un élément essentiel. Dans le pays, plus d'un million de personnes, y compris des milliers de personnes déplacées à l'intérieur du pays, ont besoin d'une aide humanitaire. Des améliorations récemment apportées à l'accès à certaines régions ont permis d'atteindre des communautés privées d'assistance depuis une année ou davantage. Avant que la guerre n'éclate à Monrovia, près de deux millions de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du pays avaient reçu une assistance dans le cadre de programmes sous-régionaux du Programme alimentaire mondial. Aujourd'hui, ce nombre a fondu de manière spectaculaire. Moins de 20 % des installations sanitaires du Libéria d'avant guerre sont en activité et beaucoup de membres du personnel médical ont été tués ou ont fui. Des programmes sont requis de toute urgence pour les femmes, les orphelins et les enfants des rues, les enfants-soldats, les handicapés et les autres groupes vulnérables. Le fardeau de la dette extérieure du Libéria, qui s'élève à plus de 1,8 milliard de dollars et les graves obstacles qui freinent l'apport de fonds, aggravent ce qui semble déjà être un problème colossal.

Ma délégation convient que l'Organisation des Nations Unies plie sous le poids d'une augmentation de la demande d'aide humanitaire d'urgence. Néanmoins, nous devons dire sans équivoque que l'Organisation des Nations Unies est la seule organisation mondiale bien équipée pour apporter espoir et secours aux millions de personnes victimes de situations de conflit et de désastre.

À la suite de la revalidation de l'Accord d'Abuja le 17 août 1996, un nouveau Président du Conseil d'État du Gouvernement national de transition du Libéria a été nommé, qui a honoré cet organisme de sa présence le 9 octobre 1996. Depuis sa nomination et sa prise de fonction le 3 septembre 1996, Mme Ruth Perry s'est efforcée de renforcer la cohésion du Conseil. Elle a continué à travailler étroitement avec le Comité des Neufs sur le Libéria de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Grâce aux efforts qu'elle fait pour promouvoir le consensus entre les factions hostiles, en les encourageant à rechercher la réconciliation plutôt que la confrontation, et ses manières attentives, elle a rallié un large soutien parmi les Libériens et les membres de la CEDEAO.

Le peuple libérien est tout à fait conscient des difficultés qui l'attendent et qui ne peuvent être sous-estimées; nous n'allons pas nous leurrer en pensant le contraire. Néanmoins, nous avons espoir que grâce au sens du devoir et à la volonté politique des membres du Conseil d'État, ainsi qu'à la détermination des Libériens à aller de l'avant pour rétablir la paix, la réconciliation et l'unité dans leur pays, l'assistance internationale au Libéria deviendra plus généreuse et encore plus justifiée.

Nous apprécions l'intérêt que continue de porter au Libéria la communauté internationale et les diverses mesures prises pour faire progresser le processus de paix. Nous notons avec gratitude qu'une réunion ministérielle composée des principaux pays donateurs et du Comité des Neufs de la CEDEAO se tient aujourd'hui à Bruxelles, en Belgique, sur l'invitation du Gouvernement belge, sous les auspices des Nations Unies. La réunion doit examiner les progrès accomplis dans le processus de paix et évaluer le volume d'assistance requis pour le maintenir sur la bonne voie. La réunion est un suivi de la très constructive Conférence spéciale d'appui au processus de paix au Libéria, qui s'est tenue le 22 octobre 1996 au Siège des Nations Unies. Nous notons également avec reconnaissance que les États Membres et autres donateurs ont répondu à l'invitation que leur avait adressée le Secrétaire général le 30 mai 1996 en fournissant des informations sur l'assistance au Libéria.

Le rôle que jouent des pays de la région, en particulier celui du Nigéria, a été encourageant et décisif dans le nouveau processus de paix. Il est agréable de noter que le Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) a déjà procédé à des missions de reconnaissance des sites de rassemblement pour le désarmement des combattants, lequel débutera le 22 novembre 1996 et s'achèvera le 31 janvier 1997. Le commandant en chef de l'ECOMOG, le général de division Victor Malu, a récemment assuré la communauté internationale et les pays donateurs que le processus de désarmement commencerait à la date prévue

«quelle que soit la force des troupes supplémentaires qui seraient arrivées dans la zone de la mission».

À cet égard, je voudrais réitérer l'appel que le Gouvernement libérien et le Secrétaire général ont lancé à tous les États pour qu'ils contribuent généreusement au Fonds d'affectation spéciale, créé par le Secrétaire général et par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour, entre autres, aider l'ECOMOG à remplir son mandat et pour éviter tout autre contretemps dans le processus de désarmement. Je saisis cette occasion pour exprimer

les remerciements de ma délégation aux États qui ont répondu à l'appel. Les États devraient également contribuer à relever l'un des plus grands défis auxquels le pays fait face : la démobilisation et la réintégration des ex-combattants. Comme le Secrétaire général l'a dit à juste titre, il ne pourra y avoir de paix tant que les combattants ne disposeront pas d'une alternative crédible à leur vie de violence.

Pendant presque sept années de conflit, la prestation des services essentiels a reposé en grande partie sur la communauté humanitaire. Nous tenons à souligner ses grandes contributions. La déclaration convenue sur la mission qui a été adoptée reflète les positions unifiées de ses signataires relativement à la prestation d'aide humanitaire au Libéria. Pour sa part, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) fournit l'équipement et l'approvisionnement de base aux agences gouvernementales pour aider à la reconstruction de leur infrastructure. Mon gouvernement a accueilli avec grand enthousiasme l'annonce qu'il a faite à l'effet qu'il fournirait une tour de contrôle d'une valeur de 700 000 dollars destinée à l'aérodrome de James Spriggs Payne, Monrovia.

Enfin, ma délégation tient à souligner que nous avons atteint un stade critique du processus de paix au Libéria. Les pays de la région ouest-africaine déploient des efforts concertés et déterminés pour faire en sorte que le processus de paix se poursuive sans problème. La communauté internationale a l'obligation morale d'aider au redressement et à la reconstruction du Libéria pour lui assurer un avenir meilleur, et de maintenir aussi le moral de l'Organisation. Ma délégation tient à assurer l'Assemblée que le Libéria, par la grâce de Dieu, entend s'efforcer de relever les défis qui l'attendent.

M. Gerus (Bélarus) (*interprétation du russe*) : J'ai l'honneur de faire une déclaration au nom de la République du Bélarus sur le point 21 de l'ordre du jour, relatif au renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence de l'Organisation des Nations Unies.

Dans sa résolution 46/182 du 19 décembre 1991, l'Assemblée générale se déclarait profondément préoccupée par les souffrances des victimes de catastrophes et de situations d'urgence, les pertes en vies humaines, les flux de réfugiés, les déplacements massifs de populations et les destructions matérielles, et définissait un certain nombre de principes directeurs et de mesures en vue de renforcer la coordination de l'aide humanitaire d'urgence du système des Nations Unies.

Nous sommes satisfaits de constater que les travaux relatifs à la prévention des catastrophes naturelles et des situations d'urgence présentant un danger pour l'environnement et l'atténuation de leurs effets sont, comme cela est indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur cette question (A/51/172), l'un des éléments essentiels de l'application de la résolution 46/182 par le Département des affaires humanitaires et les institutions spécialisées du système des Nations Unies. La République du Bélarus apprécie grandement les efforts déployés par tous les programmes, fonds et institutions spécialisées du système des Nations Unies en vue de fournir une aide accrue, plus rapide et de meilleure qualité aux divers pays et régions victimes de conflits armés, de catastrophes naturelles, de catastrophes d'origine industrielle présentant un danger pour l'environnement et d'autres situations d'urgence.

Aujourd'hui, nous tenons à attirer l'attention de l'Assemblée générale sur certains aspects de l'interaction internationale en vue d'atténuer les effets de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl. Le document A/51/633 contient une lettre adressée au Secrétaire général par le Président de la République du Bélarus et un mémorandum du Gouvernement bélarussien faisant état des principales stratégies que mon pays entend suivre concernant le renforcement de la coopération internationale au cours de la deuxième décennie faisant suite à Tchernobyl.

La nécessité d'examiner ces questions découle du fait que le monde n'a jamais connu de catastrophe écologique de l'ampleur de celle-ci. Le nombre de victimes se chiffre maintenant par milliers, et le peuple continue de souffrir des conséquences de cette catastrophe. Comme les membres le savent, 70 % des substances radioactives de Tchernobyl sont retombées sur le territoire du Bélarus, et les doses d'irradiation auxquelles est soumise la population sont les plus élevées au monde. Le nombre de cas de cancer de la thyroïde a centuplé et le taux de natalité a baissé de 40 %. Le Gouvernement bélarussien a dû consacrer jusqu'à un quart du revenu national pour essayer de trouver une solution aux problèmes causés par la catastrophe de Tchernobyl, et il a prélevé une taxe de 12 % consacrée à Tchernobyl.

C'est pourquoi mon gouvernement attache une importance vitale aux activités que mènent les Nations Unies pour mobiliser l'aide internationale en faveur du Bélarus et des autres pays les plus gravement affectés par Tchernobyl. Nous sommes reconnaissants des mesures prises par l'ONU et ses institutions spécialisées pour contribuer à la noble cause de l'assistance aux victimes de Tchernobyl.

Nous nous réjouissons également du fait que l'Assemblée générale, à sa cinquantième session, a adopté une résolution aux termes de laquelle elle maintient la question de Tchernobyl à l'ordre du jour de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée, en 1997. Nous estimons que l'Assemblée devrait continuer à examiner cette question à ses sessions suivantes.

Le Gouvernement biélorussien apprécie globalement de manière positive les efforts déployés par les organismes et institutions spécialisés des Nations Unies en vue d'étudier et d'atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de la centrale nucléaire de Tchernobyl. Il est toutefois profondément déçu par la réponse très modeste de certains organismes inter-gouvernementaux à l'appel lancé par le Secrétaire général de l'ONU en vue de soutenir les projets visant à atténuer le plus possible les conséquences tragiques de la catastrophe.

À notre avis, une telle indifférence témoigne du manque de coordination et de concertation entre le Secrétariat de l'ONU et les organismes des Nations Unies. Au cours des cinq dernières années, les coordonnateurs spéciaux des Nations Unies sur Tchernobyl ont été remplacés cinq fois et le secrétariat de Tchernobyl a été complètement renouvelé quatre fois. Nous ne pensons pas que la restructuration du Secrétariat de l'ONU puisse à elle seule expliquer cette instabilité en matière de personnel.

Nous sommes profondément convaincus que le problème essentiel demeure le financement de la liste, révisée par l'ONU en 1995, des programmes et projets prioritaires concernant Tchernobyl. Nous savons que l'Organisation se trouve dans une situation financière critique et ne pouvons compter sur l'allocation de ressources budgétaires supplémentaires. Je tiens à rappeler à ce sujet qu'en novembre 1995, le Comité quadripartite de coordination des activités pour Tchernobyl a été chargé par le Département des affaires humanitaires d'élaborer une stratégie en vue d'obtenir la coopération des institutions financières intergouvernementales et des pays donateurs pour le financement des projets visant à résoudre les problèmes posés par Tchernobyl.

L'économie de notre pays se rétablit progressivement à la suite du préjudice causé par la catastrophe de Tchernobyl et la poursuite des efforts de relance demeure l'objectif prioritaire des programmes socio-économiques et scientifiques et techniques mis en oeuvre par le Gouvernement. Cependant, la République du Bélarus, comme les autres pays en transition confrontés à des conditions extrêmement difficiles résultant de la catastrophe de Tchernobyl, n'est

pas en mesure de résoudre à elle seule les problèmes qui se posent. Comme ces pays, elle a besoin de ressources pour surmonter les conséquences de la catastrophe qui dépassent de beaucoup ses possibilités économiques et technologiques.

En particulier, mon pays a un besoin urgent d'assistance financière et technique internationale pour appuyer les programmes médicaux à long terme qui sont menés avec la participation de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui aura les effets les plus bénéfiques sur le relèvement et le développement durable des régions touchées.

Le Bélarus souhaiterait que les travaux du mécanisme de coordination des activités des Nations Unies pour Tchernobyl produisent davantage de résultats. Nous proposons qu'au cours de sa réunion prévue en décembre 1996, le Comité quadripartite de coordination des activités pour Tchernobyl précise les étapes et les modalités à suivre pour faire progresser les projets et programmes médicaux et écologiques afin d'assurer le développement social et économique durable du Bélarus et d'autres pays en transition gravement touchés, qui se trouvent dans une situation critique en conséquence de la catastrophe de Tchernobyl.

Je voudrais mentionner les domaines suivants prioritaires s'agissant de la coopération internationale après Tchernobyl avec le Bélarus : premièrement, une concentration des efforts humanitaires de l'ONU et d'autres organisations internationales et régionales afin de fournir une aide médicale et autre gratuite aux groupes les plus touchés de la population, à savoir les enfants, le personnel affecté à des opérations de nettoyage, les habitants des zones évacuées. Deuxièmement, le renforcement au sein de l'ONU et dans d'autres organisations intergouvernementales d'une approche politique à long terme en vue de résoudre les problèmes de l'après-Tchernobyl; troisièmement, promouvoir la coopération bilatérale pour Tchernobyl entre le Bélarus et les pays donateurs en tant que base supplémentaire pour la recherche internationale et les projets pratiques et enfin, la diffusion d'informations objectives et équilibrées dans la population touchée et à travers le monde.

Nous pensons que ces propositions pourraient contribuer à une division appropriée du travail entre les organisations et les institutions du système des Nations Unies et le Secrétariat de l'Organisation, en tenant compte de leurs avantages individuels.

Programme de travail

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) :
Je voudrais annoncer certaines adjonctions au programme de travail de l'Assemblée générale, qui figure dans le document A/INF/51/3/Rev.1/Add.2.

Le mercredi 27 novembre, dans la matinée, l'Assemblée générale examinera le point 42 de l'ordre du jour, intitulé «Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine», le point 26 de l'ordre du jour, intitulé «Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique», et le point 159 de l'ordre du jour, intitulé «Élimination des mesures économiques coercitives utilisées pour exercer une pression politique et économique».

La séance est levée à 13 heures.